CTE-083
2021-04-28
L. Cameron

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

3e GROUPE D'OPPOSITION

avril 2021

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 1
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Le nombre de postes d'inspecteurs en environnement dans le ministère le 31 mars 2021, de même que pour les dix années précédentes. Fournir également les données en ETC.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 15 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 2
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Le nombre d'emplois actifs (pour lesquels une paie a été émise, hormis les absences ou postes non comblés) chez les inspecteurs en environnement dans le ministère, le 31 mars 2021, de même que pour les dix années précédentes. Fournir également les données en ETC.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 15 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 3
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Pour 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, le nombre d'étudiants embauchés pour effectuer de la sensibilisation, de la promotion de conformité et une détection de lieux potentiellement problématiques.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 16 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 4
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Le nombre d'interventions effectuées en 2020-2021 par des étudiants dans le cadre des programmes de contrôle du CCEQ ou de la DGCESB.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 16 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 5
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Nombre d'inspections effectuées en 2020-2021 par des inspecteurs en environnement à la suite d'une intervention d'un étudiant. Ventiler par activité ou programme de contrôle.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 17 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 6
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Le bilan des inspections en environnement réalisées en 2020-2021, ventilées par type d'activité ou de programme de contrôle. Décliner le nombre d'inspections par programme de contrôle nationaux.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 18 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 7
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

La programmation annuelle 2020-2021 pour l'inspection en environnement, ventilées par type d'activité ou de programme de contrôle. Décliner le nombre d'inspections par programme de contrôle nationaux.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 19 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 8
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Le nombre et la liste des programmes de contrôle et activités d'inspection basées sur le risque en 2020-2021. Fournir les prévisions pour 2021-2022.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 20 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 9
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Pour 2020-2021, fournir les éléments suivants concernant les dossiers d'infraction :

a. Nombre d'inspections effectuées;
b. Nombre de notifications de manquement expédiées par le Centre de contrôle environnemental du Québec;

c. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.23 LQE a été imposée (et le montant total imposé);

d. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.24 LQE a été imposée (et le montant total imposé);

e. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.25 LQE a été imposée (et le montant total imposé);

f. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.26 LQE a été imposée (et le montant total imposé);

g. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une poursuite pénale est intentée;

h. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.29 LQE a été imposée (et le montant total imposé);

i. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.30 LQE a été imposée (et le montant total imposé);

j. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.31 LQE a été imposée (et le montant total imposé);

k. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.32 LQE a été imposée (et le montant total imposé);

l. Total des amendes imposées par la Cour.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 21 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 10
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Pour chacun des articles suivants, indiquer le nombre de cas où le ministre s'est prévalu des dispositions en matière de mesures administratives et pénales de la Loi sur la qualité de l'environnement en 2020-2021. Préciser aussi la personne physique ou morale visée :

Ordonnances

a. Article 114
b. Article 115.2
c. Article 115.3

Refus, modifications, suspensions et révocations d'autorisations

d. Article 115,5
e. Article 115.7
f. Article 115.10

Veuillez vous référer à la réponse de la question 22 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 11
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer le nombre de condamnations et les montants obtenus (sanctions administratives pécuniaires et sanctions pénales) par le ministère pour les manquements aux règlements découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement en 2020-2021. Ventiler selon le règlement.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 23 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 12
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer l'évolution des budgets régionaux ou dévolus aux bureaux du ministère et des organismes en 2020-2021.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 24 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 13
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer la liste de tous les comités interministériels, comités directeurs, comités de suivi, comités conjoints, comités-conseils, comités consultatifs, comités de vigilance et autres comités ou groupes de travail auxquels ont participé le ministère et ses organismes en 2019-2020. Indiquer, pour chacun :

a. le(s) mandat(s);
b. la liste des membres (incluant les membres externes, observateurs ou provisoires);
c. les rencontres tenues en 2020-2021;
d. les résultats détaillés des rencontres tenues en 2020-2021;
e. les rencontres prévues en 2021-2022 avec l'objet et l'échéancier.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 25 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 14
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer la liste des consultations menées par le ministère et ses organismes auprès des communautés autochtones en 2020-2021. Ventiler par sous-ministériat et par organisme et indiquer, pour chacun :

a. l'objet des consultations;
b. le moyen utilisé;
c. les dates des rencontres;
d. les communautés et les personnes consultées;
e. les résultats des consultations;
f. les montants afférents;
g. les rencontres à venir au cours de l'exercice financier 2021-2022.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 26 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 15
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le ministère en 2020-2021, dont :

a. Assainissement de l'air;
b. Programme ClimatSol;
c. Programme Roulez vert;
d. Programme Chauffez vert;
e. Programme de réhabilitation des terrains contaminés;
f. Programmes d'interactions communautaires sur le Saint-Laurent;
g. Soutien aux conseils régionaux en environnement;
h. Soutien aux organismes de bassin versant;
i. Autres crédits de transfert (ventiler par organisme bénéficiaire).

Veuillez vous référer à la réponse de la question 10 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 16
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert. Ventiler par secteur (changements climatiques, eau, matières résiduelles, autorisations environnementales, divers), par programme et par organisme ou municipalité bénéficiaire.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 55 des questions générales.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 17
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la ventilation de tous les contrats externes octroyés de gré à gré en 2020-2021 concernant la gouvernance du Fonds vert. Préciser :

a. La date de conclusion du contrat;
b. La date de fin du contrat;
c. La description du contrat;
d. Le nom du contractant;
e. Le montant du contrat initial;
f. Tout montant additionnel versé;
g. La date de versement du montant additionnel.

Veuillez vous référer aux réponses des questions 132 et 134 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N°18
3E GROUPE D'OPPOSITION

État de situation au 31 mars 2021 de l'intégration d'orientations spécifiques en matière de gestion intégrée des ressources en eau dans la révision ou la modification des schémas d'aménagement et de développement.

Le chantier du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) relève du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

En ce qui a trait à l'OGAT sur la gestion intégrée des ressources en eau (OGAT GIRE), le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est en appui au MAMH. Le dépôt de l'OGAT GIRE est prévu en 2023.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 19
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la ventilation des sommes consacrées en 2020-2021 aux efforts visant à protéger la ressource eau.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 27 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N°20
3E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des organismes rencontrés en préparation de la Stratégie québécoise de l'eau. Fournir également la liste des consultations ministérielles et interministérielles effectuées.

Il n'y a pas eu de consultations ciblées sur la Stratégie québécoise de l'eau (SQE) au cours de l'année 2020-2021, la SQE ayant été lancée en juin 2018.

QUESTION PARTICULIÈRE N°21
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si un rapport des consultations menées par le MELCC visant à alimenter la future Stratégie québécoise de l'eau a été produit.

Aucun rapport n'est actuellement publié.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 22
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si un premier inventaire des stratégies et politiques de l'eau dans diverses juridictions a été effectué par le MELCC

Veuillez vous référer à la réponse 23 des questions particulières du troisième groupe d'opposition.

QUESTION PARTICULIÈRE N°23
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si une analyse comparative des modes de gouvernance, du financement et du contenu stratégique visant à alimenter la future Stratégie québécoise de l'eau a été produite.

Aucune analyse n'a été réalisée au cours de l'année 2020-2021. Ce travail s'est déroulé au début des travaux d'élaboration de la Stratégie québécoise de l'eau, soit en 2014.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 24
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Liste de tous les PDE déposés et approuvés par le MELCC au 31 mars 2021. Fournir l'échéancier pour 2021-2022.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 29 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 25
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Ventilation des sommes allouées en 2020-2021 par le ministère au financement des actions et des activités des acteurs de l'eau.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 30 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 26
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer les revenus annuels issus du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau depuis 2017. Ventiler par code SCIAN et indiquer :

a. la description du code SCIAN;
b. le volume en m3 prélevé;
c. le taux de redevance;
d. le montant perçu par code SCIAN;
e. le montant total perçu.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 31 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 27
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer les démarches effectuées en 2020-2021 par le ministère pour réviser le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 32 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 28
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

État de situation au 31 mars 2021 des démarches entreprises pour adopter une redevance sur l'eau embouteillée.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 33 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 29
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des municipalités n'étant pas conformes à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables au 31 mars 2021, dans le but d'en intégrer les obligations au Schéma d'aménagement, au Plan d'urbanisme et aux règlements municipaux.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 34 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 30
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si un rapport des consultations du Forum Inondations, tenu en décembre 2017, a été produit.

Le Forum Inondations, qui s'est tenu les 6 et 7 octobre 2017, couvrait trois thématiques : la gestion des bassins versants et la cartographie, la gestion des zones inondables en prenant en considération les changements climatiques, l'aménagement du territoire et la planification urbaine et la révision du cadre normatif en zone inondable.

L'ensemble des présentations faites lors du Forum sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

De plus, le 19 décembre 2017, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a tenu l'événement « Inondations 2017 ». Les discussions se sont articulées autour de trois blocs, soit la prévention et la préparation, l'intervention et le rétablissement. À la suite de cet évènement, le MSP a annoncé le 1er mars 2018 un plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations. Le MELCC collabore à sa mise en œuvre.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 31
3E GROUPE D'OPPOSITION

Ventilation des ressources financières et techniques accordées en 2020-2021 à la mise à jour de la cartographie de l'ensemble des zones à risque d'inondations au Québec.

À la suite des inondations de 2017, le gouvernement a annoncé, en 2018, un investissement immédiat de 75 M$ répartis ainsi :

- 20 M$ pour soutenir financièrement les municipalités dans l'élaboration de leur plan de sécurité civile. Cette mesure relève du ministère de la Sécurité publique.
- 20,5 M$ pour actualiser la cartographie des zones inondables en collaboration avec huit municipalités, municipalités régionales de comté et communautés représentant environ 75 % de la population du Québec. Cette mesure relève du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- 6,9 M$ pour des travaux de recherche sur les zones inondables par l'organisme Ouranos qui aura notamment le mandat de réaliser des études exhaustives des crues historiques ainsi que des simulations, des scénarios et des analyses climatiques permettant de considérer les incidences des changements climatiques.
- 27,6 M$ sur cinq ans afin de mettre en œuvre le projet INFO-Crue, qui vise notamment à délimiter les zones inondables et contribuer à l'aménagement durable du territoire. La mise en place de ce système de prévision en temps réel fournira une cartographie des secteurs qui pourraient être inondés. Cette prévision couvrira le Québec méridional et permettra de mieux anticiper les interventions de sécurité civile et environnementales nécessaires avant et pendant une crue. Le projet INFO-Crue est une mesure de la stratégie québécoise de l'eau et relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 32
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer les moyens mis en avant pour assurer la prise en compte des effets anticipés des changements climatiques sur la détermination des zones à risque.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 37 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 33
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir l'état du réseau des stations hydrométriques du MELCC.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 44 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N°34
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer les moyens mis en avant pour assurer une gestion durable des eaux pluviales.

Différentes actions ont été mises de l'avant par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour assurer une gestion durable des eaux pluviales. Ces actions se regroupent en trois axes :

1. Modifications légale et règlementaire
2. Diffusion d'information
3. Collaboration avec les partenaires du MELCC

Il est à noter que l'essentiel des actions du MELCC en matière de gestion des eaux pluviales découle de la mesure 30.4 - Adaptation de la gestion des eaux pluviales à un contexte de changements climatiques du Plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques 2013-2020 (PACC) dont le MELCC est porteur.

1. Modifications légale et règlementaire

La récente modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) a permis d'intégrer la notion des « eaux pluviales » à cette dernière. Notamment, l'article 22, qui établit le régime d'autorisation du MELCC, assujettit désormais l'installation, la modification et l'extension de « systèmes de gestion des eaux pluviales » à l'autorisation préalable du ministre.

Dans le cadre des travaux de modernisation de la LQE, le projet de règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), en vigueur depuis le 31 décembre 2020, détermine les renseignements à fournir avec une demande d'autorisation. Les renseignements exigés permettront au MELCC d'évaluer adéquatement l'impact des rejets d'eaux pluviales sur les milieux récepteurs et d'améliorer les pratiques de gestion des eaux pluviales. Ce projet de règlement fut à l'étude au sein des tables de cocréation sectorielles mises sur pied par le MELCC.

En 2017, le MELCC a publié un manuel technique qui regroupe l'ensemble des règles de bonnes pratiques pour la conception d'ouvrages de gestion des eaux pluviales. Ce manuel technique constitue un code de conception s'adressant principalement aux ingénieurs concepteurs. Dans le cadre de la modernisation de la LQE, ce manuel a été transformé en règlement, intitulé *Code de conception d'un système de gestion des eaux pluviales admissibles à une déclaration de conformité*. Ce règlement contient les normes de conception à respecter pour qu'un système de gestion des eaux pluviales soit admissible à une déclaration de conformité, un processus permettant d'être soustrait du régime d'autorisation de la LQE. Le Code de conception est entré en vigueur le 31 décembre 2020.

2. Diffusion de l'information

Une section du site Internet du MELCC est dédiée exclusivement à la gestion des eaux pluviales. Cette section propose à la clientèle du MELCC des documents de références relativement à la conception d'ouvrages de gestion des eaux pluviales et à leur gestion. Parmi les documents cités dans cette section figure le Guide de gestion des eaux pluviales publié par le MELCC et qui constitue un document de référence au Québec.

Ce guide est venu par ailleurs compléter le Guide sur la gestion durable des eaux de pluie, publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et portant également sur la gestion des eaux pluviales.

Enfin, le MELCC participe annuellement à de nombreux ateliers et événements de diffusion du savoir (congrès, colloque, symposium) afin de sensibiliser la clientèle à l'importance de la gestion des eaux pluviales et exposer l'encadrement effectué par le MELCC en cette matière.

3. Collaboration avec les partenaires du Ministère

Le MELCC soutient activement les actions déployées par ses partenaires visant l'amélioration des pratiques en matière de gestion des eaux pluviales. Au cours des dernières années, le MELCC a participé et soutenu des projets du Regroupement des organismes de bassins versants, du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, de Réseau-Environnement et de l'Institut national de recherche scientifique.

Le soutien du MELCC a permis la publication du guide Autodiagnostic municipal en gestion durable des eaux pluviales, par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec. Il a également permis le développement du Programme d'excellence en gestion des eaux pluviales par Réseau-Environnement.

QUESTION PARTICULIÈRE N°35
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si des documents ont été préparés par le MELCC pour proposer une refonte du régime fiscal municipal en vue d'inciter les municipalités à mettre en place des initiatives écoresponsables qui restreignent le développement dans des zones vulnérables.

La fiscalité municipale relève du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques n'a pas préparé de documents à ce sujet.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 36
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Nombre de dérogations et d'autorisations octroyées par le MELCC en 2020-2021 afin de permettre la construction en zone inondable.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 40 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N°37
3E GROUPE D'OPPOSITION

Nombre de dérogations et d'autorisations accordées en lien avec la règle de la bande riveraine de 3 mètres en rive.

Ce sont les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales qui émettent des permis ou autorisations pour des travaux agricoles, conformément à leur réglementation.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les MRC et les municipales locales doivent intégrer les normes de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) respectivement dans leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) et dans leurs règlements d'urbanismes. Si cette réglementation est conforme à la PPRLPI, elle ne permet pas la culture du sol dans la rive à moins de 3 mètres de la ligne des hautes eaux des lacs et des cours d'eau.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ne détient pas l'information concernant la conformité des règlements municipaux à la PPRLPI, ni concernant de possibles dérogations mineures à la réglementation municipale dans la rive ou le littoral des lacs et des cours d'eau.

Seules les dérogations au schéma d'aménagement et développement applicables dans la plaine inondable de grand courant (récurrence de 0-20 ans) en vertu de la PPRLPI font l'objet d'une consultation interministérielle dans le cadre du processus prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour la modification de schéma d'aménagement de la MRC. Si cette modification au SAD est approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les municipalités locales concernées doivent par la suite procéder à une modification de concordance de leur réglementation respective.

QUESTION PARTICULIÈRE N°38
3E GROUPE D'OPPOSITION

Nombre de dérogations et d'autorisations accordées en lien avec la règle de la « zone 0-2 ans » pour la culture avec travail du sol.

Ce sont les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales qui émettent des permis ou autorisations pour des travaux agricoles, conformément à leur réglementation.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les MRC et les municipalités doivent intégrer les normes de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) respectivement dans leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) et dans leurs règlements d'urbanismes. Si cette réglementation est conforme à la PPRLPI, elle ne permet pas la culture du sol dans le littoral des lacs et des cours d'eau, duquel fait partie la zone 0-2 ans.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ne détient pas l'information concernant la conformité des règlements municipaux à la Politique, ni concernant de possibles dérogations mineures à la réglementation municipale dans la rive ou le littoral des lacs et des cours d'eau.

Seules les dérogations au schéma d'aménagement et développement applicables dans la plaine inondable de grand courant (récurrence de 0-20 ans) en vertu de la PPRLPI font l'objet d'une consultation interministérielle dans le cadre du processus prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour la modification de schéma d'aménagement de la MRC. Si cette modification au SAD est approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les municipalités locales concernées doivent par la suite procéder à une modification de concordance de leur réglementation respective.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 39
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

État de situation au 31 mars 2021 sur la mise en place du Portail gouvernemental des connaissances sur l'eau. Indiquer :

a. le calendrier révisé des étapes de mise en place;
b. les dépenses (ventilées annuellement) consacrées au projet depuis le lancement;
c. les ETC consacrés annuellement de 2008-2009 à 2020-2021;
d. la liste et la valeur totale des contrats conclus à l'externe.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 41 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 40
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Ventilation des sommes octroyées en 2020-2021 par le plan d'action du ministère pour couvrir les zones orphelines des PACES. Fournir le nom des projets et des partenaires associés.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 42 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N°41
3e GROUPE D'OPPOSITION

État de situation au 31 mars 2021 du suivi de l'engagement de mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL). Fournir un état d'avancement de la mise en place des Tables de concertation régionales (TCR) en 2019-2020.

La gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) est un processus permanent de gestion et de prise de décision basée sur la concertation de l'ensemble des décideurs, des usagers et de la société civile pour une planification et une meilleure harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources de cet important écosystème, et ce, dans une optique de développement durable. La mise en œuvre de la GISL se concrétise notamment par la mise en place de deux mécanismes de gouvernance : la tenue de forums sur le Saint-Laurent et la mise en place de Tables de concertation régionales (TCR) dans les douze zones de la GISL visant à produire un plan de gestion intégrée régional pour chacune des zones. Le dernier Forum Saint-Laurent s'est tenu à Québec les 28 et 29 novembre 2018 et, depuis 2012, ce sont six TCR qui ont été mises en place.

En 2020-2021, chaque TCR a reçu un financement de 125 000 $. L'état d'avancement concernant l'élaboration et le dépôt des plans de gestion intégrée régionaux (PGIR) est présenté au tableau suivant :

Nom de la zone	**État d'avancement**
Zone de Québec	• Plan de gestion intégrée régional (PGIR) déposé en décembre 2017
Zone du Haut-Saint-Laurent et du Grand Montréal	• Plan de gestion intégrée régional (PGIR) déposé en mars 2021
Zone du lac Saint-Pierre	• Plan de gestion intégrée régional (PGIR) déposé en octobre 2019
Zone des Îles-de-la-Madeleine	• Plan de gestion intégrée régional (PGIR) déposé en octobre 2020
Zone du sud de l'Estuaire moyen	• Plan de gestion intégrée régional (PGIR) déposé en juin 2018
Zone de l'Estuaire fluvial	• Plan de gestion intégrée régional (PGIR) déposé en décembre 2020

Au cours de l'année 2020-2021, le Ministère a poursuivi un processus de rehaussement du niveau des plans de gestion intégrée régionaux (PGIR) pour que ceux-ci soient axés sur les résultats, avec des objectifs, des indicateurs et des cibles. Pour ce faire, le Ministère accompagne les TCR, autant celles qui ont déjà déposé leur PGIR que celles qui l'élaborent. De plus, chaque TCR devra intégrer à son PGIR un plan de suivi regroupant les objectifs et les indicateurs choisis. Chaque TCR devra avoir complété cet exercice de mise à niveau avant que le PGIR soit soumis à l'analyse pour approbation finale.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 42
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

État de situation au 31 mars 2021, incluant les sommes injectées en 2020-2021, du suivi de l'engagement d'adopter une stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable. Fournir l'échéancier pour 2021-2022.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 43 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 43
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Ventiler les sommes dépensées depuis l'adoption de la mesure du budget 2020-2021 pour améliorer la protection des sources d'eau potable, et ce, par type de priorités mentionnées dans le budget :

a. réalisation d'analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable par les municipalités (indiquer le nombre de municipalités ayant reçu du financement en ce sens);
b. compensation des agriculteurs affectés par de nouvelles mesures de protection des sources prévues au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP);
c. mise en place de mesures de protection des sources d'eau potable.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 44 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 44
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Ventiler par année, de 2020-2021 à 2023-2024, le nombre estimé de municipalités concernées par la mesure du budget 2020-2021 pour améliorer la protection des sources d'eau potable.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 44 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 45
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir les critères que devront remplir les municipalités pour pouvoir bénéficier de la mesure du budget 2020-2021 pour améliorer la protection des sources d'eau potable.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 44 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 46
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Ventiler par année, de 2020-2021 à 2023-2024, le nombre estimé d'agriculteurs concernés par la mesure du budget 2020-2021 pour améliorer la protection des sources d'eau potable.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 44 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 47
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer le nombre d'ETC et les sommes consacrées à la formation depuis l'adoption du RPEP. Ventiler par année.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 45 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 48
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer le nombre de municipalités concernées par la transmission d'analyses de vulnérabilité d'ici avril 2022. Indiquer le nombre de municipalités ayant complété le processus au 31 mars 2021.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 46 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 49
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer le budget réservé en 2020-2021 à la concertation des acteurs de l'eau et à la mise en œuvre des actions au niveau des municipalités et des MRC pour réaliser les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable.

Le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) a été lancé le 13 août 2018. En 2020-2021, dans le cadre du volet 1 de ce programme, qui vise à soutenir la réalisation des rapports d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable, des sommes s'élevant à 6,9 M$ ont été versées. Un total de 471 municipalités ont reçu une aide financière depuis le lancement du programme.

En 2020-2021, en soutien à la réalisation des analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable, le Ministère a également réalisé les activités suivantes :

- Financement d'ateliers de formation et de webinaires sur l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable offerts par l'Université du Québec à Trois-Rivières et destinés notamment aux représentants des municipalités visées par l'obligation de réaliser un rapport d'analyse de vulnérabilité (75 k$ versés en 2020-2021);

- Lancement des travaux pour réaliser une synthèse des rapports d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable reçus afin d'émettre des constats pour améliorer la mise-à-jour des analyses de vulnérabilité – celles-ci doivent être mises à jour aux 5 ans par les municipalités – et pour supporter l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (39 k$ versés en 2020-2021).

En 2020-2021, les municipalités visées finaliseront leurs travaux sur les rapports d'analyse de vulnérabilité et le Ministère complètera le versement des montants d'aide financière dus aux municipalités après le dépôt et l'acceptation de leurs rapports. La pandémie de COVID-19 a entraîné certains retards dans la remise des rapports d'analyse de vulnérabilité. Le Ministère compte réaliser un suivi auprès des municipalités ayant pris du retard pour qu'elles remettent leur rapport dans les meilleurs délais en 2021-2022.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 50
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

État d'avancement des actions menées par le MELCC au sein de la Stratégie québécoise sur l'eau potable du MAMH au 31 mars 2021. Sommes engagées en 2020-2021.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 47 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 51
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des exploitants d'OMAE qui, en 2020-2021, étaient en non-conformité avec l'obligation d'installation d'enregistreurs de débordement inscrite au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Art. 9).

Veuillez vous référer à la réponse de la question 49 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 52
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des exploitants d'OMAE qui, en 2019-2020, étaient en non-conformité avec l'obligation de transmission d'un rapport annuel dans les délais prescrits par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Art. 13).

Veuillez vous référer à la réponse de la question 50 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 53
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des attestations d'assainissement municipales délivrées en 2020-2021 en application du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 51 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 54
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Préciser, pour 2020-2021, le nombre d'inspections réalisées annuellement par le CCEQ des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, en précisant le nombre de vérifications des avis de déversement et le nombre d'inspections effectuées à la suite de plaintes.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 52 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 55
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir le plus récent bilan du nombre de débordements d'eaux usées répertoriés pour chaque ouvrage d'assainissement des eaux usées.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 54 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 56
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des avis de non-conformité et des avis de réclamation d'une sanction administrative pécuniaire pour un ouvrage d'assainissement des eaux usées, en 2020-2021. Préciser :

a. l'exploitant d'ouvrage municipal visé;
b. le type de document;
c. l'objet du document;
d. la référence légale;
e. le montant de la sanction administration pécuniaire;
f. le libellé;
g. le montant de la sanction pénale, le cas échéant.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 55 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 57
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des stations d'épuration municipales existantes non conformes aux critères de performance du ROMAEU. Ventiler selon :

a. les stations d'épuration à risque élevé;
b. les stations d'épuration à risque moyen;
c. les stations d'épuration à risque faible;

Fournir l'échéancier de mise à niveau pour chaque niveau de risque.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 56 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 58
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des réseaux d'égout municipaux sans station d'épuration et de stations dotées uniquement d'un dégrillage. Fournir l'échéancier de mise à niveau.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 57 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 59
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir les obligations financières additionnelles générées par l'application du ROMAEU et la mise en œuvre des exigences éventuellement incluses dans les attestations d'assainissement au cours de l'année 2020-2021, ainsi que pour les 10, 20 et 30 prochaines années. Ventiler par :

a. coût de mise aux normes des rejets;
b. coût de réalisation des plans de réduction des débordements d'eaux usées.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 58 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N°60
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si le Système sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU) est accessible à d'autres entités que les exploitants municipaux. Si oui, indiquer quels organismes y ont accès.

Le système informatique de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU) est disponible depuis le 1er janvier 2017. Il est uniquement accessible aux exploitants d'ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, soit une régie intermunicipale, une municipalité ou une personne agissant à titre de concessionnaire pour une municipalité conformément à l'article 43 de la Loi sur la qualité de l'environnement et à l'article 22 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1).

QUESTION PARTICULIÈRE N°61
3E GROUPE D'OPPOSITION

État de situation au 31 mars 2021 sur l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Règlement) vise à s'assurer que les eaux usées de ces résidences soient traitées et évacuées de manière à protéger la santé publique et la protection de l'environnement. Les municipalités sont chargées de l'application du Règlement. Celles-ci délivrent les permis préalables à la réalisation des travaux, effectuent le suivi des conditions d'exploitation et interviennent en cas de nuisance, de contamination ou de non-conformité au Règlement. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) appuie les municipalités dans l'application du Règlement.

Un programme de formation a été créé en 2008 en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Chaque année, des formations sont dispensées aux officiers municipaux dans plusieurs régions du Québec. Depuis 2008, 1 309 participants ont suivi cette formation. Une entente entre le MELCC et la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) a été signée en 2020-2021 pour organiser et dispenser les formations.

En juin 2011, la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) a été modifiée pour permettre aux municipalités d'intenter une poursuite pénale devant la cour municipale et percevoir le montant des amendes lorsqu'une infraction est commise sur son territoire. Le 19 juin 2013, le Règlement a été modifié afin de rehausser le montant des amendes. Enfin, depuis le 23 mars 2017, les officiers municipaux chargés de l'application du Règlement possèdent, en vertu de la LQE, les mêmes pouvoirs d'inspection et d'enquête que les fonctionnaires du MELCC.

Lorsqu'une installation septique doit être remplacée, c'est généralement parce qu'elle représente une source de nuisance, une source de contamination des eaux de puits ou des sources servant à l'alimentation, ou une source de contamination des eaux superficielles.

La technologie qui sera mise en place pour remplacer l'installation septique déficiente doit assurer la protection de la santé publique et de l'environnement.

Certains terrains présentent des caractéristiques peu favorables pour l'assainissement autonome (petit terrain, affleurement rocheux, nappe phréatique élevée, sol argileux imperméable, présence de milieux sensibles (plans d'eau), etc.). Ceci fait en sorte de réduire considérablement le nombre de solutions applicables en assainissement autonome, en plus d'augmenter les coûts. Dans plusieurs situations, la technologie mise en place doit être plus performante puisque le sol naturel ne peut pas contribuer au traitement des eaux usées et que, dans certains cas, le rejet doit se faire en surface, près ou dans un milieu sensible.

Le 3 décembre 2020, un projet de règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées est entré en vigueur. Les principales modifications réglementaires ont pour objectif de :

- faciliter l'application du Règlement par les municipalités.
- ouvrir le marché de l'entretien des systèmes de traitement certifiés en offrant aux propriétaires plus d'options pour l'entretien de leur système;
- offrir plus de latitude aux municipalités pour la vidange des fosses septiques;
- ajouter de nouvelles solutions de traitement des eaux usées par infiltration;
- offrir une alternative à l'installation d'une fosse de rétention pour les terrains riverains;

La modification précédente du Règlement a eu lieu le 29 mars 2017 afin d'offrir des solutions aux propriétaires de résidences isolées existantes qui sont contraints d'installer un système d'enlèvement du phosphore.

Le crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées industrielles demeure accessible pour les citoyens concernés jusqu'en 2022.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 62
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la ventilation des sommes dépensées en 2020-2021 pour lutter contre les algues bleu-vert, notamment les sommes investies par les OBV.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 59 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 63
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir un état de situation sur la mise en place de la phase 2 pour l'implantation de solutions de rechange concernant les installations septiques des résidences isolées.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 61 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 64
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir le nombre estimé de résidences isolées au Québec et le nombre de ces résidences qui ne sont pas conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées au 31 mars 2021.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 62 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 65
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir le coût moyen estimé des dépenses requises pour la réfection des installations septiques des résidences isolées.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 63 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 66
3E GROUPE D'OPPOSITION

Nombre d'ordonnances émises par le ministère en 2020-2021 pour s'assurer du recouvrement des montants auprès des propriétaires de barrages, ainsi que les montants récoltés.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) n'a pas à émettre d'ordonnance pour s'assurer du recouvrement de quelconque montant auprès des propriétaires de barrages. Conséquemment, aucun montant n'a été récolté.

Le lien suivant présente les ordonnances émises par le ministère depuis 2012 et donne les objectifs recherches par chacune des ordonnances émises par le MELCC :

http://www.registres.environnement.gouv.qc.ca/ordonnances/index.htm

QUESTION PARTICULIÈRE N° 67
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si le ministère a entrepris des consultations pour régler les problématiques d'application de la Loi sur la sécurité des barrages et de son règlement. Fournir la liste des personnes physiques et morales rencontrées.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a entrepris des consultations pour régler les problématiques d'application de la Loi sur la sécurité des barrages et de son règlement.

Les ministères et organisme suivants ont été rencontrés :

- Agence du Revenu
- Ministère des Transports
- Ministère de la Sécurité Publique
- Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, (anciennement le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire)

Les personnes physiques et morales suivantes ont été consultées :

- Algonquin Power (Canada) Holdings inc.
- Compagnie d'estacades des rivières Coulonge & Crow ltée (Brookfield)
- Innergex, Société en commandite
- PF Résolu Canada inc.
- Rio Tinto Alcan inc.
- Société en commandite Boralex Énergie
- Direction générale des barrages de l'État (MDDELCC)
- Hydro-Québec (à 2 reprises)
- Axor
- Québec Forestland, L. P.
- Séminaire de Québec
- Association des propriétaires Domaine Alpine inc.
- Association des propriétaires du lac Bouchette ltée
- Association des propriétaires du lac Crooks inc.
- Corporation du Vieux Moulin d'Ulverton inc.
- Développement du lac Gareau inc.
- 9162-6978 Québec inc.
- Cric à David 1985 inc.
- Camping du Vieux Moulin inc.
- Canton de Gore
- Municipalité de Rawdon
- Municipalité de Saint-Bruno
- Municipalité de Saint-Donat
- Municipalité de Saint-Calixte
- Municipalité régionale de comté des Collines-de- l'Outaouais
- Municipalité de Chertsey
- Ville de Rimouski
- Développement VM Beloeil inc.
- Alain Lefebvre et Vi Thuy Kieu
- André Gagnon et Joanne Paquette
- Marcel Durand
- Mary Gallery
- Succession de Luise Brousseau
- Allister McLellan
- Marcel Noel
- OEL Hydrosys

- Groupe SMI
- WSP groupe
- Miroslav Chum inc.
- CIMA+
- Tétratech
- Adriel Expert-Conseil inc.
- Équipe Laurence, experts-conseils, S.E.N.C.
- Canards Illimités Canada
- Gradian Experts-Conseils inc.
- SNC-Lavalin inc.
- Ville de Lachute
- Villle de Gatineau
- SG Expert Conseil
- Ville de Sherbrooke/Service Hydro-Sherbrooke

QUESTION PARTICULIÈRE N° 68
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si le ministère a préparé un tableau de bord contenant, notamment, des indicateurs sur le taux de respect des échéances relatives au dépôt des documents d'évaluation de la sécurité, le taux de respect par le ministère du délai de l'analyse de ces documents et le taux de respect des engagements associés aux travaux correctifs et au calendrier de mise en œuvre. Indiquer si ces renseignements requis ont été intégrés au rapport annuel de gestion.

La reddition de comptes du Ministère quant à l'application de la Loi sur la sécurité des barrages s'effectue au moyen des indicateurs suivants qui sont cumulatifs depuis l'entrée en vigueur de la Loi en 2002 jusqu'au 1er avril 2021. Il est à noter que le rapport annuel de gestion du Ministère est produit pour faire état de la réalisation des actions du plan stratégique du Ministère.

- Indicateur 1 : Taux de dépôt par les propriétaires de barrages des études d'évaluation de la sécurité prévues au Règlement sur la sécurité des barrages.

  Cet indicateur permet de représenter le taux de dépôt par les propriétaires de barrages de l'étude d'évaluation de la sécurité de leur barrage qui est exigible en vertu du Règlement.

  Résultat : 68,9 %

- Indicateur 2 : Taux d'approbation par le Ministère des exposés des correctifs et des calendriers de mise en œuvre déposés.

  Cet indicateur permet de représenter la proportion des exposés des correctifs et des calendriers de mise en œuvre qui ont été approuvés par le Ministère parmi ceux déposés par les propriétaires de barrages.

  Résultat : 84,0 %

- Indicateur 3 : Taux de respect par le Ministère des délais de traitement prévus par le Règlement sur la sécurité des barrages.

  Cet indicateur permet de représenter la proportion des dossiers qui ont été approuvés ou autorisés dans les délais prévus par le Règlement. Ces délais sont de 6 mois pour l'approbation de l'exposé des correctifs et du calendrier de mise en œuvre ainsi que pour l'autorisation visant la construction ou la modification de structure d'un barrage et de 2 mois pour l'autorisation visant la démolition.

  Résultats :

  - **88,1 % pour les demandes d'approbation de l'exposé des correctifs et du calendrier de mise en œuvre;**
  - **93,1 % pour les demandes d'autorisation pour la réalisation de travaux.**

- Indicateur 4 : Taux de respect par les propriétaires des engagements associés aux correctifs approuvés.

  Cet indicateur permet de représenter la proportion des correctifs approuvés qui ont été réalisés par les propriétaires, en respect ou non de l'échéancier du calendrier de mise en œuvre approuvé par le Ministère.

  Résultats :

  - **66,1 % pour les correctifs approuvés qui ont été réalisés avant leur échéance respective;**
  - **81,3% pour les correctifs approuvés qui ont été réalisés, sans égard à l'échéancier approuvé.**

QUESTION PARTICULIÈRE N° 69
3E GROUPE D'OPPOSITION

Identifier les critères permettant de déterminer si un barrage est essentiel ou non à la mission de l'État.

Indiquer si des consultations ont été tenues pour proposer au gouvernement le partage des responsabilités approprié.

Si oui, fournir la liste des personnes physiques et morales rencontrées.

À l'origine, cette question visait à vérifier le suivi d'une des recommandations du Vérificateur général du Québec émises en juin 2015.

L'objectif de ce processus de discrimination des barrages selon leurs fonctions était d'éviter que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) consacre des ressources pour la gestion d'infrastructures inutiles pour l'État.

Ainsi, le MELCC devrait se départir ou démolir rapidement quelque 400 barrages situés sur le domaine de l'État.

Malheureusement, cette option n'est pas envisageable. Il faut d'ailleurs noter que le rapport du Vérificateur général du Québec n'identifiait aucune piste de solution qui aurait permis au MELCC de disposer autrement des barrages jugés non essentiels à la mission de l'État.

Les exercices passés montrent qu'il est presque impossible de dresser une liste précise et définitive des barrages non essentiels à la mission de l'État. En effet, pour évaluer l'importance d'un barrage pour l'État, le MELCC doit consulter différents intervenants (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, communautés autochtones, Pêches et Océans Canada, etc.). Ces décisions peuvent être divergentes entre les organisations consultées et peuvent même varier pour certains barrages au cours des années. À titre d'exemple, le MELCC a reconstruit récemment un barrage sans utilité pour l'État québécois, puisque la valeur des compensations exigées par Pêches et Océans Canada aurait largement excédé celle des travaux de reconstruction.

Le MELCC vérifie constamment si les barrages sous sa responsabilité sont nécessaires pour assurer la mission de l'État. Il évite de réaliser des interventions sur des barrages sans utilité pour l'État et s'efforce, dans le cas contraire, d'araser des barrages inutiles en priorisant ceux qui présentent des risques pour les personnes et les biens.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 70
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si le Ministère a identifié quelles modifications législatives et réglementaires pourraient être apportées afin de permettre de tarifer les bénéficiaires du parc de barrages publics retenus.

L'exploitation de plusieurs barrages par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) profite à des tiers (publics ou privés) et pourrait faire l'objet d'une politique de tarification. Les principaux bénéficiaires identifiés sont :

- des municipalités (villégiature, eaux potables, protection incendie, etc.);
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) (activités de conservation et de mise en valeur de la faune);
- Hydro-Québec;
- des producteurs privés d'électricité.

Le MELCC a déjà des ententes avec les producteurs privés d'électricité pour l'emmagasinement de réserves d'eau, qui lui rapportent quelque 2,9 M$ par an.

La possibilité d'exiger une contribution similaire d'Hydro-Québec est difficilement envisageable en vertu du contexte législatif et réglementaire qui encadre les activités de la société d'État.

La tarification des services rendus par le MELCC pour l'exploitation des barrages qui contribuent à la mission du MFFP ne permet pas d'amener de réels revenus supplémentaires à l'État, bien au contraire, puisque l'administration d'une telle tarification entraînerait des déboursés additionnels.

La tarification des services rendus aux municipalités pour l'exploitation des barrages dont elles (ou leurs citoyens) tirent des bénéfices pourraient générer des revenus supplémentaires pour l'État qui lui permettrait de couvrir les dépenses de gestion de ces barrages. Cependant, comme une décision similaire prise en 2005 s'est avérée impraticable, il est difficile d'envisager une telle mesure sans la volonté exprimée des autorités politiques et sans consulter les instances municipales compétentes.

En février 2020, le comité élargi sur la révision de la gouvernance des barrages publics, mis en place par le MELCC, déposait son rapport qui contenait notamment la recommandation suivante :

Que le gouvernement renonce à l'élaboration d'une politique de tarification des autres M/O étant donné la nature des bénéficiaires des barrages publics et le peu, sinon l'absence de bénéfice, d'un tel projet.

Par conséquent, il s'avère inutile d'identifier des ajustements législatifs pour encadrer la tarification des bénéficiaires de la gestion des barrages par le MELCC.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 71
3E GROUPE D'OPPPOSITION

Indiquer quelles démarches ont été entreprises en 2020-2021 pour déposer un projet de politique de tarification des services rendus aux bénéficiaires du parc de barrages publics retenus.

En février 2020, le comité élargi sur la révision de la gouvernance des barrages publics, mis en place par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), déposait son rapport qui contenait notamment la recommandation suivante :

Que le gouvernement renonce à l'élaboration d'une politique de tarification des autres M/O étant donné la nature des bénéficiaires des barrages publics et le peu, sinon l'absence de bénéfice, d'un tel projet.

Plus de détails ont été inscrits dans la réponse de la question précédente (QP3-70).

QUESTION PARTICULIÈRE N° 72
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer le nombre minimal d'activités de surveillance des barrages publics prévues au règlement.

Pour la période 2020-2021, le nombre minimal d'activités de surveillance prévues par le Règlement sur la sécurité des barrages pour les barrages sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est de 790 activités.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 73
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si le programme de sécurité des barrages publics a été réintroduit. Fournir la ventilation des inspections par barrage.

La Direction générale des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques n'a pas présenté une nouvelle demande pour obtenir un programme de sécurité particulier.

Pour 2020-2021, le taux de conformité de la réalisation des activités de surveillance, par rapport aux exigences du Règlement sur la sécurité des barrages, est de 100 %.

La ventilation des activités de surveillance (inspections) réalisées en 2020-2021 est présentée en annexe (Activités de surveillance sur les barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : QP3_73_2021_Annexe1.pdf).

Activités de surveillance sur les barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

No lieu	Nom du barrage	Propriétaire	Nb insp prescrites LSB	Nb insp réalisées	Avril réalisée	Mai réalisée	Juin réalisée	Juillet réalisée	Août réalisée	Septembre réalisée	Octobre réalisée	Novembre réalisée	Décembre réalisée	Janvier réalisée	Février réalisée	Mars réalisée
X0002983	Achigan, Barrage de l'	MELCC	2	2			VR_2020-06-04				VR_2020-10-06					
X0001988	Aigles, Barrage des	MELCC	1	1				Insp_2020-07-13								
X0001848	Alexandre, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-21				VR_2020-09-02						
X0007193	Alliés, Barrage des	MELCC	1	1			VR_2020-06-03									
X0001281	Allioux, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-05		VR_2020-08-18							
X0003021	Allouez, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-18		Insp_2020-08-11							
X0003105	Anse-à-l'Eau-3, Barrage de l'	MELCC	2	2				VR_2020-07-22			VR_2020-10-01					
X0001577	Ariane, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-02									
X0002415	Arm, Barrage	MELCC	1	1				VR_2020-07-08								
X0002339	Armand, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-15									
X2125965	Armand, Digue *	MELCC	1	1			VR_2020-06-15									
X0001280	Arthabaska, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-04									
X0003199	Arthur, Barrage	MELCC	2	2				VR_2020-07-16		VR_2020-09-29						
X0002572	Aylmer, Barrage	MELCC	6	6		VR_2020-05-08	Insp_2020-06-09		VR_2020-08-20		VR_2020-10-07		VR_2020-12-11		VR_2021-02-12	
X0002372	Ayotte, Barrage	MELCC	1	1				VR_2020-07-08								
X0002015	Baie, Barrage de la	MELCC	2	2		VR_2020-05-13			VR_2020-08-25							
X0003163	Baie-Trinité, Barrage de	MELCC	1	1			Insp_2020-06-19									
X0007140	Balsamine, Barrage de la	MELCC	1	1			VR_2020-06-09									
X0003926	Barbue, Barrage de la	MELCC	1	1		VR_2020-05-21										
X0001269	Barley, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-04									
X0001146	Basque, Barrage du *	MELCC	2	2				Insp_2020-07-28		VR_2020-09-09						
X0002206	Beaudet, Barrage	MELCC	6	6		VR_2020-05-11	Insp_2020-06-10		VR_2020-08-17		VR_2020-10-05		VR_2020-12-07		VR_2021-02-09	
X0001859	Blanc, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-26				VR_2020-09-01						
X0000786	Blanche, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-10			Insp_2020-09-29						
X0002807	Blanche, Barrage la	MELCC	2	2		VR_2020-05-26				Insp_2020-09-23						
X0003033	Bleu, Barrage	MELCC	1	1				VR_2020-07-07								
X0000857	Boilleau, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-26						VR_2020-11-12				
X0000895	Bois-Joli, Barrage du	MELCC	1	1		VR_2020-05-26										
X0002597	Bombardier, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-05			Insp_2020-08-25							
X0000763	Bonhomme, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-02									
X0007152	Bonhomme, Barrage du	MELCC	1	1			VR_2020-06-18									
X0002357	Bostonnais, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-11				VR_2020-10-20					
X0003136	Boucher, Barrage	MELCC	1	1				VR_2020-07-21								
X2132649	Bouchette, Barrage *	MELCC	2	2			VR_2020-06-09	Insp_2020-07-01								
X2009502	Bouteroue, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-18									
X0005502	Brodrick, Barrage	MELCC	6	6		VR_2020-05-12		VR_2020-07-14	VR_2020-08-19		VR_2020-10-28		VR_2020-12-08		VR_2021-02-15	
X0005226	Brûlé, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-12					VR_2020-10-19					
X0003140	Brûlé, Barrage	MELCC	2	2				Insp_2020-07-21		VR_2020-09-30						
X2075287	Caché, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-20										
X0003097	Camatose-2, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-08									
X0005425	Campion, Digue	MELCC	6	6		VR_2020-05-11			VR_2020-08-13	Insp_2020-09-23	VR_2020-10-14		VR_2020-12-14		VR_2021-02-17	
X0001017	Canard, Barrage du	MELCC	1	1			VR_2020-06-25									
X0003892	Canard, Barrage du	MELCC	1	1		VR_2020-05-27										

Activités de surveillance sur les barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

No lieu	Nom du barrage	Propriétaire	Nb insp prescrites LSB	Nb insp réalisées	Avril réalisée	Mai réalisée	Juin réalisée	Juillet réalisée	Août réalisée	Septembre réalisée	Octobre réalisée	Novembre réalisée	Décembre réalisée	Janvier réalisée	Février réalisée	Mars réalisée
X0004496	Caribou, Digue du	MELCC	2	2		VR_2020-05-19					VR_2020-10-20					
X0001272	Carré, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-05									
X0000478	Casault, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-01				VR_2020-10-15					
X0000960	Cascouia, Digue	MELCC	6	6		VR_2020-05-11		VR_2020-07-09	VR_2020-08-18		VR_2020-10-19		VR_2020-12-14		VR_2021-02-24	
X0005426	Cauchon-A, Digue	MELCC	2	2		VR_2020-05-04				Insp_2020-09-23						
X0007428	Cauchon-B, Digue	MELCC	2	2		VR_2020-05-04				Insp_2020-09-23						
X0001412	Champlain, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-03									
X2108874	Chapais, Barrage de *	MELCC	2	2			VR_2020-06-11				VR_2020-10-23					
X0005410	Chapleau, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-04					VR_2020-10-07					
X0004479	Charland, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-03									
X0001027	Chat, Barrage du	MELCC	1	1			VR_2020-06-15									
X0003133	Chatignies, Barrage	MELCC	1	1				VR_2020-07-21								
X0000726	Chaudière, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-27										
X0007149	Chevreuil, Barrage du	MELCC	1	1			VR_2020-06-02									
X0002024	Chienne, Barrage à la	MELCC	2	2			VR_2020-06-09			VR_2020-08-25						
X0003070	Chochocouane, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-09									
X0005756	Choinière, Barrage	MELCC	6	6		VR_2020-05-29		VR_2020-07-20	Insp_2020-08-26		VR_2020-10-22		VR_2020-12-08		VR_2021-02-26	
X0005757	Choinière, Digue	MELCC	12	12	VR_2020-04-24	VR_2020-05-11	VR_2020-06-09	VR_2020-07-20	Insp_2020-08-25	VR_2020-09-24	VR_2020-10-23	VR_2020-11-23	VR_2020-12-08	VR_2021-01-15	VR_2021-02-26	VR_2021-03-16
X0005509	Cinq-Doigts, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-26				Insp_2020-09-30						
X0005508	Clabo, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-21										
X0001994	Clelan, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-09			VR_2020-08-25						
X2101601	Cliff, Barrage *	MELCC	2	2			VR_2020-06-10			VR_2020-09-29						
X0001878	Coin, Barrage du	MELCC	1	1		VR_2020-05-26										
X0000748	Commissaires, Barrage des	MELCC	2	2		VR_2020-05-14					VR_2020-10-19					
X0005522	Como, Barrage	MELCC	1	1						Insp_2020-09-29						
X0001268	Coq, Barrage du	MELCC	1	1			VR_2020-06-04									
X0005255	Cornu, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-12					VR_2020-10-19					
X0001874	Coucou, Barrage du	MELCC	2	2			VR_2020-06-02	Insp_2020-07-16								
X0000932	Coulée-Gagnon, Digue de la	MELCC	12	12	VR_2020-04-17	VR_2020-05-12	VR_2020-06-26	VR_2020-07-21	VR_2020-08-18	Insp_2020-09-28	VR_2020-10-13	VR_2020-11-18	VR_2020-12-04	VR_2021-01-06	VR_2021-02-04	VR_2021-03-04
X0004473	Cousineau, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-09									
X0007143	Crampe, Barrage de la	MELCC	1	1			VR_2020-06-09									
X0000933	Creek-Outlet-1, Digue	MELCC	6	6		VR_2020-05-21		VR_2020-07-20	VR_2020-08-18		VR_2020-10-22		VR_2020-12-01		VR_2021-02-04	
X0000934	Creek-Outlet-2, Digue	MELCC	2	2		VR_2020-05-21					VR_2020-10-22					
X0000935	Creek-Outlet-3, Digue	MELCC	6	6		VR_2020-05-21		VR_2020-07-20	VR_2020-08-18		VR_2020-10-22		VR_2020-12-01		VR_2021-02-04	
X2124066	Creek-Outlet-4, Digue *	MELCC	1	1		VR_2020-05-21										
X0001879	Cristal, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-28				VR_2020-09-01						
X0007205	Croche, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-02									
X0003153	Croche, Barrage	MELCC	1	1				VR_2020-07-20								
X0007806	Croix (déversoir secondaire), Barrage en *	MELCC	1	1		VR_2020-05-25										
X0002123	Croix, Barrage en	MELCC	1	1		VR_2020-05-25										
X0002022	Crow, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-13										
X0005450	Curières, Barrage	MELCC	2	2		Insp_2020-05-20						VR_2020-11-11				
X0007527	Custeau, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-03									

Activités de surveillance sur les barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

No lieu	Nom du barrage	Propriétaire	Nb insp prescrites LSB	Nb insp réalisées	Avril réalisée	Mai réalisée	Juin réalisée	Juillet réalisée	Août réalisée	Septembre réalisée	Octobre réalisée	Novembre réalisée	Décembre réalisée	Janvier réalisée	Février réalisée	Mars réalisée
X0004481	Cyprès, Barrage des	MELCC	1	1			VR_2020-06-15									
X0000785	Damase, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-17									
X2000847	Dasserat-1, Digue *	MELCC	12	12	VR_2020-04-24	VR_2020-05-21	VR_2020-06-09	VR_2020-07-30	Insp_2020-08-13	VR_2020-09-14	VR_2020-10-07	VR_2020-11-24	VR_2020-12-21	VR_2021-01-21	VR_2021-02-19	VR_2021-03-22
X2000852	Dasserat-2, Digue *	MELCC	12	12	VR_2020-04-24	VR_2020-05-21	VR_2020-06-09	VR_2020-07-30	Insp_2020-08-13	VR_2020-09-14	VR_2020-10-07	VR_2020-11-24	VR_2020-12-21	VR_2021-01-21	VR_2021-02-19	VR_2021-03-22
X2000854	Dasserat-3-4, Digue *	MELCC	12	12	VR_2020-04-24	VR_2020-05-21	VR_2020-06-12	VR_2020-07-30	Insp_2020-08-13	VR_2020-09-14	VR_2020-10-07	VR_2020-11-24	VR_2020-12-21	VR_2021-01-21	VR_2021-02-19	VR_2021-03-22
X0007166	David (Grand Lac), Barrage *	MELCC	2	2			VR_2020-06-18			Insp_2020-09-29						
X0002911	David, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-21					VR_2020-10-05					
X2014043	Décharge, Barrage de la	MELCC	2	2		VR_2020-05-05					VR_2020-10-14					
X0000990	Demaux, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-03									
X0001883	Desliettes, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-26										
X0001015	Desmeules, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-25									
X0004462	Devenyns, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-27		Insp_2020-07-29								
X0002378	Deverick, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-12				VR_2020-09-24						
X0003030	Dixon, Barrage	MELCC	1	1				VR_2020-07-28								
X0005458	Doré, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-06					VR_2020-10-23					
X0001872	Drôle, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-26										
X0003059	Duchat, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-03				VR_2020-10-07					
X0001439	Duchesnay, Barrage de	MELCC	1	1		VR_2020-05-19										
X0002941	Dumont, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-03			Insp_2020-09-21						
X0001896	Dussault, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-22									
X0000541	Eaux-Mortes, Barrage des	MELCC	2	2		VR_2020-05-27					VR_2020-10-14					
X0001273	Eaux-Mortes, Barrage des	MELCC	1	1			VR_2020-06-05									
X0002835	Écho, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-26					VR_2020-10-27					
X0001262	Écluse, Barrage à l'	MELCC	1	1			VR_2020-06-04									
X0001013	Edwards, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-08									
X0005774	Émileville, Barrage d'	MELCC	2	2		VR_2020-05-11					VR_2020-10-13					
X2115819	Émilie, Barrage *	MELCC	1	1					VR_2020-08-17							
X0001149	Érables, Barrage des	MELCC	2	2				Insp_2020-07-28		VR_2020-09-08						
X0005517	Escalier, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-04									
X0000515	Étang-à-la-Truite, Barrage de l'	MELCC	6	6		VR_2020-05-20			VR_2020-08-14	VR_2020-09-02	VR_2020-10-07		VR_2020-12-04		VR_2021-02-18	
X0005325	Étang-à-l'Ours, Barrage de l'	MELCC	1	1						Insp_2020-09-30						
X0002770	Étang-aux-Cerises, Barrage de l'	MELCC	2	2		VR_2020-05-05					VR_2020-10-14					
X0000746	Étang-de-l'Écluse, Barrage de l'	MELCC	1	1							Insp_2020-10-08					
X0001277	Étang-Malbaie, Barrage de l'	MELCC	1	1			VR_2020-06-04									
X0004639	Étang-Masson, Barrage de l'	MELCC	1	1		VR_2020-05-14										
X0001159	Étangs-des-Îlots, Barrage des	MELCC	1	1			VR_2020-06-02									
X0000783	Étienniche, Barrage	MELCC	1	1							VR_2020-10-21					
X0001891	Étoile, Barrage de l'	MELCC	1	1			VR_2020-06-02									
X0002010	Éveline, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-09			VR_2020-09-21						
X0003023	Fils, Barrage du	MELCC	1	1				VR_2020-07-08								

Activités de surveillance sur les barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

No lieu	Nom du barrage	Propriétaire	Nb insp prescrites LSB	Nb insp réalisées	Avril réalisée	Mai réalisée	Juin réalisée	Juillet réalisée	Août réalisée	Septembre réalisée	Octobre réalisée	Novembre réalisée	Décembre réalisée	Janvier réalisée	Février réalisée	Mars réalisée
X2101598	FlapJack, Barrage *	MELCC	2	2			VR_2020-06-30		VR_2020-08-27							
X2137411	Foster (déversoir secondaire), Barrage *	MELCC	1	1			VR_2020-06-16									
X0005520	Foster, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-16									
X0001980	Fou, Barrage	MELCC	1	1						VR_2020-09-21						
X2069228	Fourches, Barrage des *	MELCC	2	2			Insp_2020-06-30				VR_2020-10-15					
X0002403	Frémont, Barrage	MELCC	2	2				Insp_2020-07-14		VR_2020-09-22						
X0004482	Froid, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-21					VR_2020-10-20					
X0002026	Gilardo, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-13				VR_2020-09-29						
X0001265	Gilbert, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-04									
X0003138	Gorgotton, Barrage	MELCC	2	2				VR_2020-07-21		VR_2020-09-30						
X0001471	Gouat, Barrage	MELCC	2	2				Insp_2020-07-15		VR_2020-09-02						
X0002011	Goulet, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-10			VR_2020-09-29						
X0002333	Grace-5, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-08									
X2115820	Grandes-Pointes, Barrage aux *	MELCC	2	2			VR_2020-06-17				VR_2020-10-21					
X0000792	Grand-Jourdain, Barrage du	MELCC	2	2			VR_2020-06-16				VR_2020-10-22					
X0004477	Grand-Lac-des-Îles, Barrage du	MELCC	2	2		VR_2020-05-25					VR_2020-10-14					
X0000539	Grand-Lac-Neigette, Barrage du	MELCC	1	1			VR_2020-06-26									
X0003975	Grand-Moulin, Barrage du	MELCC	2	2		VR_2020-05-07					VR_2020-10-06					
X0002901	Grénord, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-09									
X0000629	Haut	MELCC	2	2			VR_2020-06-02				VR_2020-10-27					
X0007214	Hélène, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-18			VR_2020-09-16						
X0001417	Honorine, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-03		VR_2020-08-17							
X0001989	Howe, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-09		VR_2020-08-25							
X0002894	Hubert-Tremblay, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-04				Insp_2020-09-21						
X0001043	Huit-Chutes-2, Barrage des	MELCC	2	2			VR_2020-06-17				VR_2020-10-19					
X0004491	Hull, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-16									
X0002382	Huot, Barrage	MELCC	1	1				VR_2020-07-22								
X0004495	Jaune, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-19					VR_2020-10-20					
X0001167	Jean-Baptiste-Gauthier, Barrage *	MELCC	2	2				Insp_2020-07-27		VR_2020-09-08						
X0001760	Jean-Noël-Côté, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-16			VR_2020-08-31							
X0005518	Joinville, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-27					VR_2020-10-07					
X0003925	Jules-Allard, Barrage	MELCC	12	12	VR_2020-04-20	VR_2020-05-22	Insp_2020-06-09	VR_2020-07-20	VR_2020-08-20	VR_2020-09-22	VR_2020-10-22	VR_2020-11-19	VR_2020-12-08	VR_2021-01-20	VR_2021-02-11	VR_2021-03-23
X0005460	Kiamika, Barrage	MELCC	6	6		VR_2020-05-13			VR_2020-08-10	Insp_2020-09-28	VR_2020-10-26		VR_2020-12-16		VR_2021-02-17	
X0005461	Kiamika-2, Digue	MELCC	12	12	VR_2020-04-22	VR_2020-05-13	VR_2020-06-11	VR_2020-07-13	VR_2020-08-10	Insp_2020-09-28	VR_2020-10-13	VR_2020-11-19	VR_2020-12-17	VR_2021-01-20	VR_2021-02-17	VR_2021-03-23
X0005462	Kiamika-5, Digue	MELCC	1	1		VR_2020-05-13										
X0003017	Kikwissi, Barrage	MELCC	1	1				VR_2020-07-22								
X0002992	Kipawa, Barrage de	MELCC	12	12	VR_2020-04-20	VR_2020-05-11	VR_2020-06-18	VR_2020-07-27	Insp_2020-08-11	VR_2020-09-17	VR_2020-10-06	VR_2020-11-18	VR_2020-12-08	VR_2021-01-20	VR_2021-02-25	VR_2021-03-17
X0001873	La Salle, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-02	Insp_2020-07-16								
X0003192	Lac à la Loutre, Barrage du *	MELCC	6	6		VR_2020-05-20	Insp_2020-06-18	VR_2020-07-15			VR_2020-10-01		VR_2020-12-17		VR_2021-02-16	
X0001271	Lac Moreau, Barrage du *	MELCC	2	2				Insp_2020-07-29		VR_2020-09-10						

Activités de surveillance sur les barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

No lieu	Nom du barrage	Propriétaire	Nb insp prescrites LSB	Nb insp réalisées	Avril réalisée	Mai réalisée	Juin réalisée	Juillet réalisée	Août réalisée	Septembre réalisée	Octobre réalisée	Novembre réalisée	Décembre réalisée	Janvier réalisée	Février réalisée	Mars réalisée
X2133427	Lac Rainbow, Barrage du *	MELCC	2	2				VR_2020-07-06		Insp_2020-09-24						
X0001276	Lac-à-Jack, Barrage du	MELCC	2	2			VR_2020-06-05		VR_2020-08-19							
X0001414	Lac-à-l'Épaule, Barrage du	MELCC	2	2			VR_2020-06-16			VR_2020-09-15						
X0002965	Lac-Antoine, Barrage du	MELCC	1	1			VR_2020-08-03									
X0001155	Lac-au-Plongeon, Barrage du	MELCC	2	2			VR_2020-06-02			VR_2020-09-09						
X0001158	Lac-aux-Îlots, Barrage du	MELCC	1	1			VR_2020-06-02									
X0007534	Lac-Beauchêne, Barrage du	MELCC	1	1				VR_2020-07-14								
X0000516	Lac-Bonjour, Barrage du	MELCC	1	1		VR_2020-05-28										
X0004891	Lac-Carillon, Barrage du *	MELCC	2	2		VR_2020-05-05					VR_2020-10-05					
X2139519	Lac-Côté, Barrage du *	MELCC	2	2			VR_2020-07-17				Insp_2020-10-09					
X0001160	Lac-de-l'Épinette, Barrage du *	MELCC	2	2				Insp_2020-07-27		VR_2020-09-09						
X2098366	Lac-de-l'Offense, Barrage du *	MELCC	2	2				VR_2020-07-01		VR_2020-09-30						
X0000602	Lac-des-Baies, Barrage du	MELCC	1	1		VR_2020-05-22										
X0001263	Lac-des-Employés-Civils, Barrage du *	MELCC	2	2				Insp_2020-07-28		VR_2020-09-10						
X0005498	Lac-du-Barrage, Barrage du *	MELCC	1	1						Insp_2020-09-24						
X0000483	Lac-du-Nord, Barrage du	MELCC	1	1			VR_2020-06-01									
X0000518	Lac-Duvivier, Barrage du	MELCC	1	1			VR_2020-06-10									
X0004499	Lac-Long, Barrage du	MELCC	2	2		VR_2020-05-25					VR_2020-10-15					
X0000517	Lac-Matane, Barrage du	MELCC	6	6		VR_2020-05-20			VR_2020-08-14	VR_2020-09-02	VR_2020-10-26		VR_2020-12-01		VR_2021-02-18	
X0004488	Lac-Provost, Barrage du	MELCC	2	2		VR_2020-05-19					VR_2020-10-21					
X0000600	Lac-Rimouski, Barrage du	MELCC	2	2			I_Sp_2020-06-05				VR_2020-10-14					
X0002426	Lajeunesse, Barrage	MELCC	2	2			Insp_2020-06-02			VR_2020-09-23						
X0001881	Landry, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-28										
X0002429	Landry, Barrage	MELCC	1	1				VR_2020-07-31								
X0003027	Laniel, Barrage de	MELCC	6	6		VR_2020-05-19		VR_2020-07-29	Insp_2020-08-12		VR_2020-10-16		VR_2020-12-17		VR_2021-02-25	
X0003570	Laroche, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-23									
X0004490	L'Assomption-1, Barrage	MELCC	2	2				Insp_2020-07-28			VR_2020-10-20					
X0004492	L'Assomption-2, Barrage	MELCC	2	2				Insp_2020-07-28			VR_2020-10-20					
X0001418	Launière, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-03		VR_2020-08-17							
X0002434	Laval, Barrage	MELCC	1	1						VR_2020-09-09						
X0004483	Lavigne, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-21					VR_2020-10-20					
X0002422	Lavoie, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-02									
X0004474	Légaré, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-09									
X0001018	Léger, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-25				VR_2020-10-19					
X0003083	Léger, Barrage	MELCC	4	4			VR_2020-06-15	VR_2020-07-29		VR_2020-09-09	VR_2020-10-14					
X0007210	Leneuf, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-26										

Activités de surveillance sur les barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

No lieu	Nom du barrage	Propriétaire	Nb insp prescrites LSB	Nb insp réalisées	Avril réalisée	Mai réalisée	Juin réalisée	Juillet réalisée	Août réalisée	Septembre réalisée	Octobre réalisée	Novembre réalisée	Décembre réalisée	Janvier réalisée	Février réalisée	Mars réalisée
X0005497	Line, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-23									
X0001997	Livernois, Barrage	MELCC	1	1				Insp_2020-07-13								
X0001576	Lombric, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-02									
X0001871	Lorenzo, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-26										
X0002375	Lottinville, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-14				VR_2020-09-23						
X2000841	Lou, Barrage *	MELCC	1	1						VR_2020-09-09						
X0001026	Louise, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-18									
X0002013	Louis-Gill, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-10		VR_2020-08-26							
X0005202	Ludger, Barrage	MELCC	2	2				Insp_2020-07-20			VR_2020-10-21					
X0005203	Ludger, Digue	MELCC	2	2		VR_2020-05-12					VR_2020-10-21					
X0000562	Lunettes, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-22										
X0007413	Lusignan, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-26					VR_2020-10-13					
X0007310	Lyster, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-04					VR_2020-10-07					
X0001019	Mandan, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-25				VR_2020-10-19					
X0005241	Manitou, Barrage	MELCC	1	1				Insp_2020-07-20								
X0001420	Mare-du-Sault, Barrage de la	MELCC	6	6		VR_2020-05-25	VR_2020-06-05	Insp_2020-07-30	VR_2020-08-19		VR_2020-10-14	VR_2020-11-02				
X0003146	Marot, Barrage	MELCC	1	1				VR_2020-07-20								
X0001928	Masketsi, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-27				VR_2020-09-03						
X0004973	Masson, Barrage	MELCC	6	6		VR_2020-05-12		VR_2020-07-16	VR_2020-08-18		VR_2020-10-21		VR_2020-12-14		VR_2021-02-08	
X0000501	Mathieu-D'Amours, Barrage	MELCC	12	12	VR_2020-04-29	VR_2020-05-25	VR_2020-06-22	Insp_2020-07-10	VR_2020-08-28	VR_2020-09-18	VR_2020-10-30	VR_2020-11-11	VR_2020-12-01	VR_2021-01-20	VR_2021-02-15	VR_2021-03-16
X0001028	Maurice, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-12									
X0003031	McCracken, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-16		Insp_2020-08-11							
X0002489	Mégantic, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-13					VR_2020-10-08					
X0001394	Métascouac, Barrage	MELCC	1	1			Insp_2020-06-03									
X0005500	Mitchi-Menjo, Digue	MELCC	6	6		VR_2020-05-12		VR_2020-07-14	VR_2020-08-19		VR_2020-10-28		VR_2020-12-08		VR_2021-02-15	
X0005503	Mitchinamecus, Barrage	MELCC	6	6		VR_2020-05-12		VR_2020-07-14	VR_2020-08-19		VR_2020-10-27		VR_2020-12-08		VR_2021-02-15	
X0005501	Mitchi-Réal, Digue	MELCC	6	6		VR_2020-05-12		VR_2020-07-14	VR_2020-08-19		VR_2020-10-28		VR_2020-12-08		VR_2021-02-15	
X2074754	Molard, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-09			Insp_2020-09-30						
X0000898	Moncouche, Digue de	MELCC	2	2		VR_2020-05-22				Insp_2020-09-28						
X0005511	Monroe, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-20										
X0005179	Montagne-Noire, Barrage de la	MELCC	2	2		VR_2020-05-12					VR_2020-10-21					
X0005512	Montjoie, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-27					VR_2020-10-07					
X0005513	Montjoie-A, Digue	MELCC	2	2		VR_2020-05-27					VR_2020-10-07					
X0003600	Mont-Louis, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-11				VR_2020-10-05					
X0001857	Montre, Barrage à la	MELCC	2	2		VR_2020-05-21				VR_2020-09-01						
X0005463	Morier, Digue	MELCC	12	12	VR_2020-04-22	VR_2020-05-13	VR_2020-06-11	VR_2020-07-13	VR_2020-08-10	Insp_2020-09-28	VR_2020-10-13	VR_2020-11-19	VR_2020-12-16	VR_2021-01-20	VR_2021-02-17	VR_2021-03-23
X0000730	Morin, Barrage	MELCC	6	6		VR_2020-05-06	VR_2020-06-25		VR_2020-08-19		Insp_2020-10-08		VR_2020-12-02		VR_2021-02-17	
X0000731	Morin, Digue	MELCC	6	6		VR_2020-05-06	VR_2020-06-25		VR_2020-08-19		Insp_2020-10-08		VR_2020-12-02		VR_2021-02-17	
X0004485	Morissette, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-21					VR_2020-10-19					
X0004638	Moulins, Barrage des	MELCC	1	1		VR_2020-05-14										
X0001423	Neiges, Barrage des	MELCC	2	2			VR_2020-06-05	Insp_2020-07-31								
X0000781	Noir, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-16			Insp_2020-09-29						
X0000992	Orignal, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-03									

Activités de surveillance sur les barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

No lieu	Nom du barrage	Propriétaire	Nb insp prescrites LSB	Nb insp réalisées	Avril réalisée	Mai réalisée	Juin réalisée	Juillet réalisée	Août réalisée	Septembre réalisée	Octobre réalisée	Novembre réalisée	Décembre réalisée	Janvier réalisée	Février réalisée	Mars réalisée
X0002389	Oriskany, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-11			VR_2020-09-22						
X0000753	Ouellet 2, Barrage *	MELCC	1	1			VR_2020-06-09									
X0002353	Ouest, Barrage de l'	MELCC	4	4			VR_2020-06-11	VR_2020-07-29	VR_2020-08-26		VR_2020-10-20					
X2117548	Ouiqui (point bas #15), Digue *	MELCC	1	1		VR_2020-05-12										
X0000962	Ouiqui, Digue	MELCC	12	12	VR_2020-04-16	VR_2020-05-12	VR_2020-06-02	VR_2020-07-08	VR_2020-08-26	Insp_2020-09-28	VR_2020-10-14	VR_2020-11-10	VR_2020-12-16	VR_2021-01-26	VR_2021-02-26	VR_2021-03-23
X0001984	Ours, Barrage à l'	MELCC	2	2			VR_2020-06-22			VR_2020-09-03						
X0000743	Parke, Barrage de	MELCC	2	2			VR_2020-06-04				VR_2020-10-29					
X0001849	Pas-de-Poisson, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-28				VR_2020-09-02						
X0007156	Perdreaux, Barrage des	MELCC	1	1			VR_2020-06-03									
X0004457	Petit Collin, Barrage *	MELCC	2	2		VR_2020-05-27					VR_2020-10-19					
X0003889	Petit-Castor, Barrage du	MELCC	1	1			Insp_2020-06-08									
X0007524	Petite-Chute, Barrage de la	MELCC	2	2		VR_2020-05-25					VR_2020-10-20					
X0001415	Petit-Lac-à-l'Épaule, Barrage du	MELCC	1	1			VR_2020-06-16									
X0001573	Petit-Lac-Jacques-Cartier, Barrage du	MELCC	1	1			VR_2020-06-03									
X0000540	Petit-Lac-Neigette, Barrage du	MELCC	1	1			VR_2020-06-26									
X0001016	Petits-Pins, Barrage des	MELCC	1	1			VR_2020-06-18									
X2133166	Pibrac (point bas #1), Digue *	MELCC	2	2		VR_2020-05-13					VR_2020-10-15					
X0000937	Pibrac-Est, Barrage	MELCC	6	6		VR_2020-05-08		VR_2020-07-21	VR_2020-08-24		VR_2020-10-14		VR_2020-12-01		VR_2021-02-04	
X0000936	Pibrac-Est, Digue	MELCC	6	6		VR_2020-05-06		VR_2020-07-24	VR_2020-08-24		VR_2020-10-15		VR_2020-12-01		VR_2021-02-04	
X0000939	Pibrac-Ouest, Barrage	MELCC	6	6		VR_2020-05-06		VR_2020-07-20	VR_2020-08-24		VR_2020-10-15		VR_2020-12-01		VR_2021-02-04	
X0000938	Pibrac-Ouest, Digue	MELCC	6	6		VR_2020-05-06		VR_2020-07-20	VR_2020-08-24		VR_2020-10-15		VR_2020-12-01		VR_2021-02-04	
X0001278	Pikauba-1, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-03									
X0001279	Pikauba-2, Digue	MELCC	2	2			Insp_2020-06-03			VR_2020-09-14						
X0001261	Pikauba-5, Barrage	MELCC	1	1				Insp_2020-07-30								
X0003141	Piliers, Barrage des	MELCC	2	2				VR_2020-07-22		VR_2020-09-30						
X2095620	Pimbina, Barrage *	MELCC	1	1		VR_2020-05-25										
X0005422	Pimbina, Barrage du *	MELCC	2	2		VR_2020-05-04					VR_2020-10-14					
X2101596	Pine, Barrage *	MELCC	2	2			VR_2020-06-11			VR_2020-09-22						
X0003137	Pipe, Barrage à la	MELCC	1	1				VR_2020-07-21								
X0007889	Pointe, Barrage de la	MELCC	1	1			VR_2020-06-02									
X0003155	Polette, Barrage	MELCC	2	2				VR_2020-07-21		VR_2020-09-30						
X0000899	Portage-des-Roches, Barrage de	MELCC	6	6		VR_2020-05-13		VR_2020-07-31	VR_2020-08-14	VR_2020-09-25			VR_2020-12-18		VR_2021-02-18	
X0000597	Prime, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-26					VR_2020-10-09					
X0002996	Quinze, Barrage des	MELCC	6	6		VR_2020-05-12		VR_2020-07-06	VR_2020-08-28		VR_2020-10-30		VR_2020-12-15		VR_2021-02-18	
X0002997	Quinze, Digue des *	MELCC	6	6		VR_2020-05-12		VR_2020-07-10	VR_2020-08-18		VR_2020-10-30		VR_2020-12-15		VR_2021-02-18	
X0003198	Rambois, Barrage	MELCC	1	1				VR_2020-07-14								
X0005424	Rapides-des-Cèdres, Barrage des	MELCC	12	12	VR_2020-04-20	VR_2020-05-11	VR_2020-06-10	VR_2020-07-20	VR_2020-08-13	Insp_2020-09-22	VR_2020-10-20	VR_2020-11-26	VR_2020-12-14	VR_2021-01-18	VR_2021-02-16	VR_2021-03-23
X0003164	Raquette, Barrage à la	MELCC	1	1				VR_2020-07-15								
X0005466	Reno, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-12					VR_2020-10-15					
X0001850	Renversi, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-21										

Activités de surveillance sur les barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

No lieu	Nom du barrage	Propriétaire	Nb insp prescrites LSB	Nb insp réalisées	Avril réalisée	Mai réalisée	Juin réalisée	Juillet réalisée	Août réalisée	Septembre réalisée	Octobre réalisée	Novembre réalisée	Décembre réalisée	Janvier réalisée	Février réalisée	Mars réalisée
X0001371	Retenue, Barrage la	MELCC	6	6	VR_2020-04-24		VR_2020-06-15	VR_2020-07-13		VR_2020-09-10		VR_2020-11-02				VR_2021-03-24
X2098324	Roberge, Barrage *	MELCC	2	2		VR_2020-05-27				VR_2020-09-03						
X0005328	Rossignol, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-13					VR_2020-10-23					
X0008017	Rotule, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-15									
X2000845	Rotule, Digue	MELCC	1	1				VR_2020-07-27								
X0001425	Ruban, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-05		VR_2020-08-20							
X2123668	Ruban, digue *	MELCC	1	1			VR_2020-06-05									
X0002025	Sables, Barrage des	MELCC	2	2			VR_2020-06-10		VR_2020-08-26							
X0005204	Sables, Barrage des	MELCC	12	12	VR_2020-04-21	VR_2020-05-12	VR_2020-06-08	VR_2020-07-20	VR_2020-08-18	VR_2020-09-15	VR_2020-10-19	VR_2020-11-17	VR_2020-12-10	VR_2021-01-11	VR_2021-02-08	VR_2021-03-22
X0004063	Saint-Didace, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-07										
X0001574	Sainte-Anne, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-02									
X0000870	Saint-Germains, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-15									
X0005771	Saint-Pie, Barrage de	MELCC	1	1					Insp_2020-08-26							
X0001840	Saint-Raymond, Barrage de	MELCC	6	6	VR_2020-04-30		VR_2020-06-18	Insp_2020-07-15		VR_2020-09-02		VR_2020-11-03				VR_2021-03-24
X0003036	Sangsues, Barrage aux	MELCC	2	2			VR_2020-06-19				VR_2020-10-29					
X0004486	Sarrazin, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-16									
X0003912	Sartigan, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-06					VR_2020-10-14					
X0001431	Sautauriski, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-03	Insp_2020-08-31								
X0005510	Savane, Barrage de la	MELCC	1	1			VR_2020-06-04									
X0002978	Schyan, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-04				VR_2020-10-06					
X0001889	Scott, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-26										
X2057464	Shackleton, Barrage *	MELCC	1	1				VR_2020-07-16								
X2134473	Shackleton, Digue *	MELCC	1	1				VR_2020-07-16								
X0007234	Shitagoo, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-09									
X2143751	Shitagoo, Digue *	MELCC	1	1			VR_2020-06-16									
X0001011	Silver, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-08									
X0002084	Sincennes, Barrage	MELCC	2	2				Insp_2020-07-14		VR_2020-09-22						
X0007208	Sirois, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-21										
X0003035	Six-Milles, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-19				VR_2020-10-29					
X0000993	Smith, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-03									
X0001780	Soixante-Arpents, Barrage des	MELCC	2	2			VR_2020-06-18			VR_2020-09-17						
X0002313	Sorcier, Barrage au	MELCC	2	2		VR_2020-05-25					VR_2020-10-14					
X0002730	Stukely, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-13					VR_2020-10-08					
X0001985	Suève-2, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-26										
X0100844	Taché, Barrage *	MELCC	2	2		VR_2020-05-26					VR_2020-10-09					
X0001284	Talbot, Barrage	MELCC	1	1				Insp_2020-07-30								
X0002991	Tee, Barrage	MELCC	6	6		VR_2020-05-11	VR_2020-06-10		VR_2020-08-27		VR_2020-10-27		VR_2020-12-08		VR_2021-02-25	
X2086704	Tee, Digue *	MELCC	2	2		VR_2020-05-11					VR_2020-10-27					
X0004489	Tellier, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-10									
X0001924	Terrien, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-27										
X0003032	Tête-d'Orignal, Barrage de la	MELCC	2	2			VR_2020-06-16				VR_2020-10-27					
X0001161	Tetras, Barrage du *	MELCC	2	2				Insp_2020-07-27		VR_2020-09-09						
X0004974	Théodore, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-12					VR_2020-10-21					

Activités de surveillance sur les barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

No lieu	Nom du barrage	Propriétaire	Nb insp prescrites LSB	Nb insp réalisées	Avril réalisée	Mai réalisée	Juin réalisée	Juillet réalisée	Août réalisée	Septembre réalisée	Octobre réalisée	Novembre réalisée	Décembre réalisée	Janvier réalisée	Février réalisée	Mars réalisée
X0001430	Thérèse, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-03									
X0003627	Therrien, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-14										
X0000742	Tinoute, Barrage	MELCC	2	2			VR_2020-06-29		Insp_2020-08-04							
X0000603	Touradi, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-22					VR_2020-10-28					
X0001283	Tourangeau, Barrage	MELCC	1	1				Insp_2020-07-30								
X0001890	Travers, Barrage de	MELCC	1	1			VR_2020-06-17									
X2053989	Travers, Digue de *	MELCC	1	1		VR_2020-05-27										
X0005507	Trego, Barrage	MELCC	1	1		VR_2020-05-20										
X0007217	Truite, Barrage à la	MELCC	1	1		VR_2020-05-26										
X0003202	Varin, Barrage	MELCC	1	1				VR_2020-07-14								
X0002309	Vieux, Barrage du	MELCC	1	1		VR_2020-05-25										
X0001282	Wabano, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-05									
X0001433	Walsh, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-03									
X0002569	Walter-MacKenzie, Barrage	MELCC	2	2		VR_2020-05-21					VR_2020-10-08					
X0001029	Wapishish, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-25									
X0005737	Waterloo, Barrage de	MELCC	1	1		VR_2020-05-13										
X0002635	Waterville, Barrage de	MELCC	2	2		VR_2020-05-29					VR_2020-10-08					
X0007164	Zoé, Barrage	MELCC	1	1			VR_2020-06-25									
TOTAL			790	790												

QUESTION PARTICULIÈRE N° 74
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si un programme d'entretien préventif des barrages publics a été élaboré et le nombre d'ETC ayant été requis pour mener ce programme en 2020-2021.

Fournir l'état du déficit d'entretien inventorié par barrage.

Un programme d'entretien préventif des barrages publics a été élaboré et une planification à court, moyen et long terme des activités de maintenance est en cours de réalisation. Treize (13) ETC ont été requis pour réaliser les travaux en 2020-2021.

La valeur du déficit d'entretien des infrastructures sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est estimée à 55,3 M$.

L'état du déficit de maintien d'actifs (DMA) par barrage est présenté ci-dessous.

Nom de barrage	Numéro de barrage	DMA 2021-2022
Mathieu-D'Amours, Barrage	X0000501	4 048 515,23 $
Morin, Barrage	X0000730	4 444 996,36 $
Bonhomme, Barrage	X0000763	150 000,00 $
Portage-des-Roches, Barrage de	X0000899	641 995,85 $
Pikauba-5, Barrage	X0001261	122 500,00 $
Carré, Barrage	X0001272	124 655,51 $
Wabano, Barrage	X0001282	75 854,87 $
Retenue, Barrage la	X0001371	467 458,18 $
Mare-du-Sault, Barrage	X0001420	97 589,85 $
Duchesnay, Barrage de	X0001439	1 728 487,02 $
Saint-Raymond, Barrage de	X0001840	2 085 000,00 $
Renversi, Barrage	X0001850	186 000,00 $
Fénélon, Barrage	X0001858	79 467,89 $
Profond, Barrage	X0001930	32 529,95 $
Grandes-Piles, Barrage de	X0001956	121 987,31 $
Vieux, Barrage du	X0002309	122 500,00 $
Armand, Barrage	X0002339	146 384,78 $
Ouest, Barrage de l'	X0002353	51 939,80 $
Huot, Barrage	X0002382	150 000,00 $
Lavoie, Barrage	X0002422	150 000,00 $
Laval, Barrage	X0002434	150 000,00 $
Mégantic, Barrage	X0002489	4 765 653,23 $
Montagne, Barrage de la	X0002566	32 529,95 $
Dumont, Barrage	X0002941	116 777,03 $
Kipawa, Barrage de	X0002992	3 566 851,63 $
Laniel, Barrage de	X0003027	1 722 433,57 $
Léger, Barrage	X0003083	162 649,75 $
Lac-à-la-Loutre, Barrage du *	X0003192	202 565,21 $
Varin, Barrage	X0003202	196 000,00 $
Bartley, Barrage	X0003894	124 655,51 $
Sartigan, Barrage	X0003912	18 920 359,83 $
Grand-Moulin, Barrage du	X0003975	1 355 414,59 $
Saint-Didace, Barrage	X0004063	4 352 696,48 $
Duffy, Barrage	X0004570	54 536,79 $
Étang-à-l'Ours, Barrage de l'	X0005325	543 425,81 $
Pimbina, Barrage du *	X0005422	171 500,00 $
Como, Barrage	X0005522	122 500,00 $
Choinière, Barrage	X0005756	368 132,16 $
Balsamine, Barrage de la	X0007140	124 655,51 $
Pimbina, Barrage *	X2095620	146 384,78 $
Émilie, Barrage	X2115819	155 819,39 $
Grandes-Pointes, Barrage aux *	X2115820	124 655,51 $
Bouchette, Barrage *	X2132649	118 983,05 $

* Nom non officiel

QUESTION PARTICULIÈRE N°75
3E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir le taux de réalisation des travaux majeurs requis par barrage public au 31 mars 2021, notamment quant aux 51 barrages gérés par le Ministère.

En 2020-2021, le taux de réalisation des travaux majeurs est de 76 %, incluant les interventions sur les barrages à gestion.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 76
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer quelle solution est appliquée par le Ministère concernant son double rôle (d'une part, agir comme exploitant de barrages publics et, d'autre part, comme responsable de l'application de la *Loi sur la sécurité des barrages* auprès de tous les propriétaires de barrages).

À l'origine, l'unité administrative qui administre la Loi sur la sécurité des barrages et celle qui agit comme exploitant de la majorité des barrages publics faisait partie du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ). Cette agence gouvernementale sous la responsabilité du MELCC était dotée d'une marge de manœuvre particulière ainsi que d'allègements administratifs et budgétaires, et comprenait également deux autres unités à mandats complémentaires.

La préoccupation soulevée par le Vérificateur général du Québec (VGQ) concernait la capacité du Ministère à observer une réelle neutralité dans sa prise de décision à l'égard des barrages dont il a la responsabilité. Il se référait alors à la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages (Commission Nicolet) qui recommandait, en 1997, que deux organismes distincts se partagent ces responsabilités.

Depuis février 2016, une nouvelle structure organisationnelle a été mise sur pied au Ministère. Celle-ci permet, entre autres, de mieux favoriser la neutralité des décisions en matière de sécurité des barrages.

Le CEHQ a été aboli et scindé de la façon suivante :

- La **Direction de la sécurité des barrages**, chargée de veiller à l'administration de la Loi sur la sécurité des barrages, relève dorénavant du sous-ministre adjoint au contrôle environnemental et à la sécurité des barrages.

- La **Direction générale des barrages** a été créée et est chargée de l'exploitation de la grande majorité de barrages publics. Cette unité relève directement du sous-ministre.

- Les deux autres unités qui constituaient le CEHQ ont, pour leur part, été intégrées à un autre sous-ministériat adjoint.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 77
3E GROUPE D'OPPOSITION

État de situation au 31 mars 2021 de la mise en œuvre du *Rapport sur l'opportunité de modifier le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels*.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a publié un rapport sur l'opportunité de modifier le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels en décembre 2013. Il est disponible sur le site Web du Ministère.

Le Ministère a entrepris des démarches afin de donner suite aux différentes recommandations formulées par le rapport. Il a notamment mis sur pied en 2014 un groupe de travail qui a contribué à la publication de documents de sensibilisation à l'intention des exploitants et des usagers des différents types de bassins visés par le Règlement. Ces documents sont disponibles sur le site Web du Ministère.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, le groupe de travail a été réuni pour cibler les meilleurs moyens de sensibiliser les exploitants et les utilisateurs pour améliorer la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels, comme prévu à la mesure 1.2.2 du plan d'action de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 78
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer quels moyens ont été mis en avant par le Ministère pour permettre une meilleure prise en compte des effets cumulatifs des activités dans le secteur industriel et de la capacité de support du milieu récepteur.

Des pouvoirs accrus ont été octroyés au ministre avec le nouveau régime d'autorisation dans la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) :

L'article 25 de la LQE précise expressément que le ministre peut prescrire dans une autorisation toute condition, restriction ou interdiction qu'il estime indiquée pour protéger la qualité de l'environnement, la santé de l'être humain ou les autres espèces vivantes. Les éléments sur lesquels pourront porter ces conditions, restrictions ou interdictions sont, notamment des mesures visant à respecter les caractéristiques et la capacité de support du milieu récepteur et de son écosystème.

L'article 26 de la LQE donne le pouvoir au ministre de prescrire dans une autorisation, une norme, une condition, une restriction ou une interdiction différente de celles prescrites par règlement s'il est d'avis que ces dernières sont insuffisantes pour respecter la capacité de support du milieu récepteur ou pour protéger la santé de l'être humain ou les autres espèces vivantes.

Modulation en fonction du risque :

L'article 95.1 de la LQE donne un pouvoir réglementaire au gouvernement qui lui permet, entre autres, d'adopter des règlements pour délimiter des territoires et prévoir des normes de protection et de qualité de l'environnement particulières applicables pour chacun d'eux, notamment pour tenir compte des caractéristiques d'un territoire, des effets cumulatifs de son développement, de la capacité de support des écosystèmes qui en font partie de même que des perturbations et pressions anthropiques sur les bassins versants présents sur celui-ci.

L'article 31.0.6 de la LQE institue un nouveau régime de déclaration de conformité dans la LQE applicable à des activités déterminées dans un règlement, lesquelles sont soustraites de l'obligation de faire l'objet d'une autorisation ministérielle à condition de faire l'objet d'une déclaration de conformité (activités à faible risque). Les conditions selon lesquelles ces activités devront être exercées seront prévues par règlement. La LQE prévoit que les dispositions de ce règlement peuvent varier en fonction du territoire concerné ou des caractéristiques d'un milieu. La fixation des conditions auxquelles des activités peuvent être admissibles à une déclaration de conformité peut donc consister en l'identification de normes de distance, de localisation ou de rejet qui assurent la prise en compte des effets cumulatifs des activités sur l'environnement et la capacité de support des écosystèmes. À titre d'exemple, une des activités déjà admissibles à une déclaration de conformité (établissement ou relocalisation d'une usine de béton bitumineux) prévoit qu'aucune activité similaire ne doit être localisée dans un rayon de 800 mètres pour que l'activité puisse être admissible à une déclaration de conformité.

Un programme de réduction des rejets industriels :

Le Ministère possède, pour certains secteurs industriels, un outil légal qui permet une prise en compte de l'ensemble des volets environnementaux d'un établissement industriel dans son milieu. Les fabriques de pâtes et papiers, les mines, les alumineries, les cimenteries, les usines de chaux, les aciéries, les usines de métallurgie du cuivre et du zinc sont les établissements visés actuellement par le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI).

Par son caractère renouvelable et par la tarification des rejets, l'autorisation pour les catégories d'établissements visés permet la réduction des rejets pour atteindre ou tendre vers la capacité de support des milieux. Lors des renouvellements d'autorisation, les effets cumulatifs et les besoins du milieu sont pris en compte pour établir des cibles de réduction des rejets.

Cette autorisation permet une vision globale de la gestion environnementale d'un établissement industriel parce qu'elle traite de tous les volets environnementaux.

Des objectifs environnementaux de rejet pour les contaminants du milieu aquatique :

Depuis plusieurs années, le Ministère utilise une méthode pour la détermination d'objectifs environnementaux de rejet (OER) pour chaque source de contamination basée sur les critères de qualité de l'eau de surface, les conditions hydrodynamiques et les usages du milieu. Cette méthode permet de déterminer les concentrations et les charges de contaminants pouvant être rejetées dans un milieu aquatique sans compromettre les usages de l'eau. Ces OER sont déterminés à partir des caractéristiques du milieu récepteur et du niveau de qualité nécessaire pour le maintien des usages de l'eau. Les OER permettent d'évaluer l'acceptabilité environnementale de rejets existants ou de rejets prévus et peuvent justifier des interventions supplémentaires ou des modifications de projets.

Des modélisations pour les émissions dans l'air :

La modélisation est l'approche exigée par le Ministère dans le cas des demandes d'autorisation ou des études d'impact sur l'environnement pour évaluer la concentration dans l'atmosphère de chaque contaminant émis. Cette concentration est ensuite comparée aux valeurs limites stipulées au Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère en vigueur depuis 2011. Ceci permet d'évaluer l'impact sur la qualité de l'atmosphère d'une nouvelle source, d'une modification d'une source existante ou d'une augmentation de production d'un bien ou d'un service afin d'assurer le respect des normes et critères de la qualité de l'air.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 79
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si le ministère exige une évaluation des effets cumulatifs des pressions sur l'environnement lors de la délivrance ou du renouvellement d'une autorisation.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 65 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 80
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer quels mécanismes ont été mis en place afin de rendre disponible plus facilement et plus rapidement l'information nécessaire aux citoyens afin qu'ils puissent évaluer les risques environnementaux dans le secteur industriel auxquels ils sont exposés.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 67 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 81
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si les renseignements suivants sont accessibles au public :

a. **La quantité ou la concentration des contaminants émis, dégagés ou rejetés dans l'environnement par une entreprise détenant un CA.**
b. **Les résultats des inspections effectuées par les représentants du MELCC.**
c. **Les cas de non-conformité actuels et ceux qui perdurent.**

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère diffuse sur son site Web les registres publics prévus expressément par les lois dont il est responsable.

Voici les registres associés aux activités de contrôles pouvant être consulté sur le site Web du MELCC :

- Registre des interventions d'Urgence-Environnement.
- Registre des sanctions administratives pécuniaires (SAP).
- Registre des ordonnances et avis préalables à l'émission d'une ordonnance.
- Registre des déclarations de culpabilité.

Lorsqu'un document n'est pas disponible sur le site Web du Ministère, il est possible de faire une demande d'accès aux documents, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/A-2.1

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 82
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir toute étude, note, ainsi que tout document ou mémo à propos des impacts environnementaux du projet GNL/Gazoduc (incluant les impacts sur les milieux naturels, les GES émis, etc.).

Veuillez vous référer à la réponse de la question 138 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 83
3e GROUPE D'OPPOSITION

Fournir toute étude, note, ainsi que tout document ou mémo à propos des impacts environnementaux du projet de tunnel entre Québec et Lévis, aussi appelé le « 3e lien » (incluant les impacts sur les milieux naturels, les GES émis, etc.).

L'avis de projet ne nous a pas été transmis à ce jour. Nous ne détenons aucune information particulière sur le projet de tunnel entre Québec et Lévis.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 84
3e GROUPE D'OPPOSITION

État de situation au 31 mars 2021, incluant les sommes injectées en 2020-2021, du suivi de l'engagement de réduire la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides. Indiquer :

a. L'échéancier d'adoption d'une nouvelle Loi sur les pesticides;

b. L'échéancier d'adoption d'incitatifs économiques (exemple : redevances, permis et compensations) dans le but de réduire l'utilisation des pesticides les plus à risque et, ainsi, de favoriser l'utilisation de ceux les moins à risque.

---

a. l'échéancier d'adoption d'une nouvelle Loi sur les pesticides

Les travaux de modernisation de la Loi sur les pesticides sont toujours prévus dans les actions du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

D'ailleurs, le Ministère a annoncé en octobre 2020, son cadre d'intervention qui présente les actions qu'il entend prendre, au cours des trois prochaines années, afin de finaliser les actions de la Stratégie québécoise sur les pesticides et donner suite aux recommandations de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a porté sur les pesticides. La modernisation de la Loi est l'une des grandes orientations du cadre d'intervention et est prévue en 2021.

b. L'échéancier d'adoption d'incitatifs économiques (exemple : redevances, permis et compensations) dans le but de réduire l'utilisation des pesticides les plus à risque et, ainsi, de favoriser l'utilisation de ceux les moins à risque

La mise en place d'instruments économiques relativement aux pesticides requiert en premier lieu une modernisation de la Loi sur les pesticides en vue d'introduire les pouvoirs de recourir par règlement à de tels instruments et de verser les sommes recueillies au crédit d'un fonds dédié aux activités pesticides. À cet effet, le cadre d'intervention prévoit, en 2022, d'évaluer la possibilité d'introduire des incitatifs économiques pour favoriser l'utilisation de pesticides à moindre risque.

Un document sur les instruments économiques pour un usage rationnel des pesticides a été publié en août 2019 :

http://www.environnement.gouv.qc.ca/pesticides/strategie2015-2018/instruments-economiques.htm

Le document présente les options envisageables selon le contexte du Québec. Une analyse comparative par rapport aux autres pays présentant les avantages et les inconvénients des différents instruments est également fournie.

L'objectif d'utiliser les instruments économiques est de responsabiliser les utilisateurs de pesticides par le principe de pollueur-payeur, donc en faisant assumer aux utilisateurs des pesticides les plus à risque une plus grande part des coûts environnementaux et des coûts associés à la santé.

Cela inciterait les utilisateurs de pesticides à réduire les quantités qu'ils utilisent, d'améliorer l'offre des pesticides moins à risque lors de l'achat ainsi que favoriser les pratiques alternatives à l'usage des pesticides.

L'introduction d'un instrument économique s'avère une approche complémentaire aux mesures réglementaires et aux actions volontaires qui permettrait d'optimiser et de promouvoir les outils actuels du gouvernement en matière de réduction des risques associés à l'utilisation des pesticides.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 85
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer le nombre de consultations s'étant tenues sur le site Web du ministère afin de sensibiliser les intervenants du milieu agricole et les citoyens à l'utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides les plus à risque.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 68 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 86
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer les résultats de l'évaluation annuelle de l'effet des mesures mises en place pour réduire la fréquence des dépassements des critères de qualité de l'eau pour la protection des espèces aquatiques.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 69 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 87
3e GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si un document identifiant d'éventuels incitatifs économiques pour encourager l'adoption de meilleures pratiques, l'utilisation de solutions de rechange aux pesticides, le recours aux biopesticides et le développement des connaissances a été produit par le Ministère.

Le Ministère a annoncé en octobre 2020, son cadre d'intervention pour une gestion responsable des pesticides qui présente les actions qu'il entend prendre, au cours des trois prochaines années, afin de donner suite aux recommandations de la commission parlementaire qui a porté sur les pesticides et à finaliser les actions de la Stratégie québécoise sur les pesticides. À terme, les cibles d'une prochaine stratégie seront établies en 2022. L'une des actions consiste à évaluer la possibilité d'introduire des incitatifs économiques pour favoriser l'utilisation de pesticides à moindre risque en 2022.

Un document sur les instruments économiques pour un usage rationnel des pesticides a été publié en août 2019.

http://www.environnement.gouv.qc.ca/pesticides/strategie2015-2018/instruments-economiques.htm

Le document présente les options envisageables selon le contexte du Québec. Une analyse comparative par rapport aux autres pays présentant les avantages et les inconvénients des différents instruments est également fournie. L'objectif d'utiliser les instruments économiques est de responsabiliser les utilisateurs de pesticides par le principe de pollueur-payeur, donc en faisant assumer aux utilisateurs de pesticides les plus à risque une plus grande part des coûts environnementaux et des coûts associés à la santé.

Cela inciterait les utilisateurs de pesticides à réduire les quantités qu'ils utilisent, d'améliorer l'offre des pesticides moins à risque lors de l'achat ainsi que favoriser les pratiques alternatives à l'usage des pesticides.

L'utilisation des pesticides à faible risque et des biopesticides pourrait devenir plus intéressante si un avantage financier y était lié. L'introduction d'un instrument économique s'avère une approche complémentaire aux mesures réglementaires et aux actions volontaires qui permettrait d'optimiser et de promouvoir les outils actuels du gouvernement en matière de réduction des risques associés à l'utilisation des pesticides.

Depuis 2016, quatre ingrédients actifs biopesticides figurent parmi les dix ingrédients actifs les plus vendus alors qu'en 2015, il n'y en avait que deux et un seul durant toutes les années antérieures. Le prochain bilan des ventes 2019 présentera l'évolution des biopesticides en milieu agricole.

Pour le secteur domestique du milieu urbain, la proportion des biopesticides représentait 75 % des ventes en 2016, 56 % en 2017, 62 % en 2018. À titre de comparaison, elles représentaient seulement 6,4 % des ventes totales domestiques en 2005, année précédant l'entrée en vigueur des interdictions sur toutes les surfaces gazonnées du Québec.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 88
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer le nombre d'inspections en 2020-2021 visant l'utilisation des pesticides en milieu agricole dans les programmes de contrôle.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 71 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 89
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer le nombre d'ETC et les sommes consacrées en 2020-2021 par le ministère au « Programme de suivi de la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine dans les zones des principales cultures agricoles utilisatrices de pesticides ».

Veuillez vous référer à la réponse de la question 73 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 90
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des rivières échantillonnées en 2020-2021 et celles qui le seront pour 2021-2022 pour vérifier la présence de pesticides. Préciser pour chacune le nombre d'années de suivi.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 74 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 91
3e GROUPE D'OPPOSITION

Détailler le financement annoncé pour l'agriculture durable (125 millions de dollars sur cinq ans) :

a. Ventiler les dépenses en fonction des 32 recommandations du gouvernement, rendues publiques à la suite de la commission parlementaire sur l'impact des pesticides sur la santé;

b. Ventiler par mesure et par programme financés avec ces montants.

La réalisation d'un plan d'agriculture durable de même que la ventilation des sommes relèvent du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a été appelé à collaborer pour l'élaboration des objectifs et le sera également lors de l'élaboration des mesures.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 92
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Bilan des réalisations du ministère pour mettre en oeuvre la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021. Préciser les actions mises en oeuvre de 2011-2012 à 2020-2021, ainsi que les démarches prévues en 2021-2022, pour :

a. l'orientation 1 (réduire l'exposition des travailleurs agricoles et de la population générale aux pesticides);

b. l'orientation 2 (réduire les résidus de pesticides dans les aliments et les produits végétaux);

c. l'orientation 3 (maintenir une biodiversité en milieu agricole et favoriser les organismes bénéfiques) et le budget consacré pour chaque action;

d. l'orientation 4 (accroître la protection de l'eau souterraine et de surface) et le budget consacré pour chaque action;

e. l'orientation 5 (accélérer le développement de connaissances en gestion intégrée des ennemis de cultures);

f. l'orientation 6 (renforcer l'adoption de pratiques agricoles favorisant la gestion intégrée des ennemis de cultures);

g. l'orientation 7 (accélérer le transfert de connaissances et encourager la diffusion d'information).

Veuillez vous référer à la réponse de la question 75 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 93
3e GROUPE D'OPPOSITION

Montants octroyés à la préparation de la nouvelle Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture, incluant la production de documents, d'actions et d'outils promotionnels, ainsi que le développement du site WEB.

La Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 relève du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Arrivant bientôt à terme et pour accélérer la transition vers une agriculture axée sur les bonnes pratiques, un Plan d'agriculture durable a été annoncé dans lequel sont introduites de nouvelles cibles de réduction cette fois-ci autant sur les risques associés aux pesticides (réduction de 40 %) que son utilisation (réduction de 500 000 kg i.a. de ventes de pesticides conventionnels).

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a été appelé à collaborer pour l'élaboration des objectifs et le sera également lors de l'élaboration des mesures.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 94
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer l'état de situation concernant le bilan de phosphore des exploitations agricoles. Indiquer :

a. le pourcentage des exploitations agricoles soumises à l'obligation d'effectuer un bilan de phosphore annuel, et ce, depuis 2011-2012. Ventiler par type de production et de culture;

b. le pourcentage des exploitations agricoles dont le bilan de phosphore annuel ne respecte pas l'équilibre durant toute la durée de la campagne annuelle de culture, et ce, depuis 2011-2012. Ventiler par type de production et de culture;

c. le pourcentage des exploitations agricoles ayant effectué les correctifs nécessaires, l'année suivant l'envoi des lettres « États de situation ».

Veuillez vous référer à la réponse de la question 77 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 95
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des rivières échantillonnées en 2020-2021 et celles qui le seront en 2021-2022 pour vérifier la présence de phosphore. Préciser pour chacune le nombre d'années de suivi.

Veuillez-vous référer à la réponse de la question 83 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 96
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer le suivi et les mesures correctrices entreprises par le ministère en 2020-2021 pour corriger les dépassements du critère de concentration de phosphore pour la prévention de l'eutrophisation.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 84 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 97
3E GROUPE D'OPPOSITION

Montants alloués en 2020-2021 pour répondre aux objectifs de création d'aires protégées pour 2021.

Pour la création des aires protégées qui relèvent du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ce dernier a consacré les sommes suivantes en 2020-2021 :

Salaire	Fonctionnement	Immobilisation	Transfert	Total
1,15 M$	2,8 M$	1,4 M$	14,54 M$	19,89 M$

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 98
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Budget prévu à la phase 2 de l'étude pour la désignation de l'aire marine protégée aux Iles-de-la-Madeleine.

Le budget 2018-2019 du gouvernement du Québec a prévu une somme de 150 000 $ par année sur une période de cinq ans pour les dossiers des aires marines protégées au Québec. Une partie de cette somme pourrait être utilisée afin de permettre la réalisation de cette deuxième phase de l'étude pour la désignation de l'aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine, un projet en collaboration avec Parcs Canada.

Fournir la liste des aires protégées terrestres qui ont été désignées en 2020 pour atteindre la cible de 17 %.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des aires protégées désignées en territoire terrestre et en eau douce par le gouvernement du Québec en 2020 pour atteindre la cible de 17 %.

Le 17 décembre 2020, le gouvernement du Québec a annoncé par voie de communiqué de presse avoir atteint la cible de 17 % d'aire protégée en territoire terrestre et en eau douce. Il est à noter que cette annonce comprend les territoires inscrits au Registre des aires protégées en date du 31 décembre 2020, ce qui équivaut à 16,40 %, mais également la réserve de biodiversité projetée des Caribous-Forestiers-de-Manouane-Manicouagan qui a officiellement été désignée, le 4 mars 2021. Par ailleurs, elle inclut l'engagement gouvernemental de protéger l'entièreté de l'île d'Anticosti dans le cadre de son inscription comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

En date du 31 mars 2021, le réseau d'aires protégées du Québec couvre désormais 16,70 % de son territoire terrestre et en eau douce. Avec l'engagement du gouvernement, cette superficie pourrait être portée à plus ou moins 17,3 %.

Il est important de souligner que ces données sont une estimation qui devra être validée après la mise à jour du Registre des aires protégées au Québec en date du 31 mars 2021. Cette mise à jour est officiellement publiée sur le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au cours des premières semaines du mois d'avril de la même année.

Région administrative	Aire protégée en territoire terrestre et aquatique désignées en 2020	Superficie en km²
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	Réserve aquatique de la Vallée-de-la-Rivière-Sainte-Marguerite	321,38
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	Réserve de biodiversité Akumunan	284,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Réserve de biodiversité des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache	129,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Nord-du-Québec	Réserve de biodiversité Drumlins-du-Lac-Clérac	422,86
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Réserve de biodiversité du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes	102,7
Côte-Nord	Réserve de biodiversité projetée d'Anticosti	1651,5
Bas-Saint-Laurent	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Assemetquagan	73
Bas-Saint-Laurent	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée des Chic-Chocs	202,99
Bas-Saint-Laurent, Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Rivière-Patapédia	99
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de Blanc-Sablon	253
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Caribou	1743,96
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Caribous-Forestiers-de-Manouane-Manicouagan	2360,26
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Côte-de-Harrington-Harbour	835
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Côte-Nord 1	868,83
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Côte-Nord 2	3605,7

Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de l'Est-du-Caniapiscau	929
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Gaillarbois	686
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Guichen	500
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Lac-Gensart	79
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Lac-Matinipi	48
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Lac-Ménistouc	40
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Lutaud	810
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Marais-de-la-baie-de-Sept-Îles	18
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Rivière-Moisie	1 248,64
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Uapishka	64
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Aawiitakuch	1702
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Assinica	541
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Baie-de-Boatswain	198,78
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Bassin versant de la rivière Innuksuac	9537,8
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Bassin-Aval-de-la-Broadback	1020
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Canyon Eaton	1331
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée des Caribous-d'Assinica	1006
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée des Caribous-de-Nottaway	2369
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Chisesaakahiikan	866
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Coldwater-Juneshew-Sibi	1588
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Collines-de-Muskuchii	142,88
Nord-du-Québec	Marais maritime	464,13
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Minahiku-Wachî	2212
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Mishigamish	959
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Namewaakamiishtikw-Piskuchitishu-Siipii	2298
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Neoskweskau-Amont-Eastmain	330
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Nord-Est-du-Lac-Nichicun	2597
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Péninsule-de-Ministikawatin	1 330,02
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Pipunishiwin Saahkamiishtiku	5086

Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Plaine-de-la-Missisicabi	46,99
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Rivière Arnaud	8 942,21
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Rivière George nord	3 162,41
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Rivière-Harricana-Nord	326,35
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Rivière-Kanaawpscow-et-Lac-Kukamaw	5719
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Rivières-Cheno-et-Papas	2062
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Tursujuq centre	106,28
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Tursujuq nord	1 345,68
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Tursujuq sud	1 532,39
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Waskaganish	1 552,95
Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Wichishkw-Uubauquushduuk	3516
Mauricie	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou	74
Mauricie	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo	90
Mauricie	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Seigneurie-du-Triton	72
Mauricie	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Vallée-Tousignant	16
Abitibi-Témiscamingue	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée des Collines-Nissing-et-Oditan	23,64
Abitibi-Témiscamingue	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée des Dunes-de-la-Rivière-Attic	17
Abitibi-Témiscamingue	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Kanasuta	39,98
Abitibi-Témiscamingue	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Lac-Saint-Cyr	153
Abitibi-Témiscamingue	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Lac-Wetetnagami	151
Abitibi-Témiscamingue	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Marais-du-Lac-Parent	116
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Corridor Mont-Saint-Pierre	38
Lanaudière	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Forêt-Ouareau	53,37
Lanaudière et Laurentides	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Station-de-Biologie-des-Laurentides	0,89
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Rivière-Belley	46
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Mauricie	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Initiative-Triade-Mauricie	88,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Nord-du-Québec	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Nibiischii	1840
Capitale-Nationale	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Lac-Lapeyrère	44

Outaouais	Réserve naturelle J.-A.-Fauteux (secteur Béliveau-Labrosse)	0,36
Outaouais	Réserve naturelle J.-A.-Fauteux (secteur Jean-Yves Labrosse)	0,07
Estrie et Montérégie	Réserve naturelle Montagnes-Vertes (secteur Conservation de la nature Québec - Parcelles Marcoux et Bachand)	1,31
Montérégie	Réserve naturelle Quatre-Temps (secteur Nature-Action Québec)	0,03

QUESTION PARTICULIÈRE N° 100
3E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des aires protégées marines qui ont été désignés en 2020 pour atteindre la cible de 10 %.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des aires protégées désignées en territoire marin par le gouvernement du Québec en 2020 pour atteindre la cible de 10 %.

Le 13 décembre 2020, le gouvernement du Québec a annoncé par voie de communiqué de presse avoir créé 17 réserves de territoires aux fins d'aire protégée en territoire marin totalisant 14 000 km². Ces territoires ont permis d'ajouter 9,1 % au réseau d'aires marines protégées et de dépasser la cible de 10 %.

Le réseau d'aires marines protégées et les territoires mis en réserve couvrent désormais 10,4 % du territoire marin québécois, soit 116 141 km².

Il est important de souligner que ces données sont une estimation qui devra être validée après la mise à jour du Registre des aires protégées au Québec en date du 31 mars 2021. Cette mise à jour est officiellement publiée sur le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au cours des premières semaines du mois d'avril de la même année.

Région administrative	Aire protégée en territoire marin désignées en 2020	Superficie en km²
Bas-Saint-Laurent	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée des Basques	34,16
Bas-Saint-Laurent	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de Matane-Les Méchins	316,28
Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Côte-Nord et Chaudière-Appalaches	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du centre de l'estuaire	1639,24
Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de Kamouraska	169,41
Bas-Saint-Laurent et Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la Haute-Côte-Nord	1387,44
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée d'Anticosti-Est	939,44
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Banc Beaugé	214,55
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Banc Parent	529,64
Côte-Nord	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Jacques-Cartier	345,51
Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Banc de Bennett	821,14
Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Honguedo-Est	2337,99
Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Sud-est de l'île d'Anticosti	845,3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Banc-des-Américains	1000
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Golfe-Centre	1284,18
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée Honguedo-Ouest	495,7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Talus du plateau madelinien	334,82
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de l'Île-aux-Grues	753,91

QUESTION PARTICULIÈRE N° 101
3E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste des 83 projets d'aires protégées qui n'ont pas été retenus pour l'atteinte des objectifs de 2020 (17 % d'aires protégées terrestres et 10 % d'aires protégées marines)

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des projets d'aire protégée qui n'ont pas pu être concrétisés avant la date butoir du 31 décembre 2020.

Il est à noter que le gouvernement poursuivra les démarches d'analyse de ces projets d'aire protégée dans le cadre des nouveaux objectifs internationaux en matière de conservation de la biodiversité qui seront proposés par les États membres de la Convention sur la diversité biologique ainsi que par la mise en place des nouveaux outils de conservation issus de la Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions, tels que l'aire protégée d'utilisation durable.

Région administrative	Projet d'aire protégée non retenue	Superficie en km²
Bas-Saint-Laurent	Cascapédia	347
Bas-Saint-Laurent	Duchénier	90
Bas-Saint-Laurent	Causapscal	74
Bas-Saint-Laurent	Lac de l'Est	78
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Lac du Banc de Sable	40
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Réserve aquatique projetée Lac-au-Foin (agrandissement)	24
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Réserve de biodiversité projetée Onistagane (agrandissement)	409
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Site patrimonial lac des Cygnes	44
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Site patrimonial lac Élaine	12
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Site patrimonial lac aux Rats	5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Site patrimonial rivière Mistassibi nord-est	27
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Petite rivière Péribonka	18
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Lacs David et Grand Brochet	105
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Réserve de biodiversité projetée Îles du Pipmuacan (agrandissement)	51
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Lac Connelly	245
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Réserve aquatique projetée Rivière Ashuapmushuan (agrandissement)	13
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Rivière Péribonka	236
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Réserve de biodiversité projetée Plateau-de-la-Pierriche (agrandissement)	192
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Rivière du Sapin Croche	157
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Réserve de biodiversité projetée Îles du Pipmuacan (agrandissement)	91
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Lac Marquette	116
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Lac Charnois	71
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Nord Pipmuacan	245
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Lacs Rohault et Nicabau	179
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Rivière aux Écorces	315
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Sud lac Kénogami	137
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Pipmuacan	332
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Rivière du Chef	233
Saguenay–Lac-Saint-Jean	rivière la Tourette	286
Capitale-Nationale	Rivière Pikauba	166
Outaouais	Réserve de biodiversité projetée Domaine-La-Vérendrye (agrandissement)	120

Outaouais	Cabonga	201
Outaouais	Lac-en-Cœur (Mashkiki)	31
Outaouais	Réserve de biodiversité projetée Mont-O'Brien (agrandissement)	11
Outaouais	Réserve de biodiversité projetée Domaine-La-Vérendrye (agrandissement)	8
Outaouais	Rivières-Noire-et-Coulonge	822
Outaouais et Abitibi-Témiscamingue	Réserve aquatique projetée Rivière-Dumoine (agrandissement)	313
Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Laurentides et Lanaudière	Rivière-Fortier	545
Outaouais et Laurentides	Réserve de biodiversité projetée Mont-Sainte-Marie (agrandissement)	67
Abitibi-Témiscamingue	Réserve de biodiversité projetée Ruisseau-Serpent (agrandissement)	73
Abitibi-Témiscamingue	Réserve de biodiversité projetée Maganasipi (agrandissement)	105
Abitibi-Témiscamingue	Réserve de biodiversité projetée Wanaki (agrandissement)	224
Abitibi-Témiscamingue	Marais Maine	10
Abitibi-Témiscamingue	Lacs-Coigny-et-Bernetz	161
Abitibi-Témiscamingue	Chicobi	212
Abitibi-Témiscamingue	Îles-du-Kipawa	48
Abitibi-Témiscamingue	Capitachouane	311
Abitibi-Témiscamingue	Emerson-Foligny	310
Abitibi-Témiscamingue	Lac à la Truite	276
Abitibi-Témiscamingue	Lacs aux Foins et Watson	147
Côte-Nord	Réserve de biodiversité projetée Lac-Frégate	19
Côte-Nord	Lac-Berté	243
Côte-Nord	Rivière-Godbout	209
Côte-Nord	Archipel de Sept-Îles	18
Côte-Nord	Réserve aquatique projetée Magpie (agrandissement)	2 602
Côte-Nord	Lac Fontaine	104
Côte-Nord	Lac Martinsyde	116
Côte-Nord	Outardes 4	535
Côte-Nord	Portion secteur prioritaire caribou	310
Côte-Nord	Rivière Laval	410
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Mont Sainte-Anne	57
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Corridor Forillon	45
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Mont-Saint-Pierre	5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Vallières de Saint-Réal	95
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Grande-Rivière	147
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Tête Rivière-Saint-Jean	149
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Pin Rouge	106
Chaudière-Appalaches	Notre-Dame	4
Chaudière-Appalaches	Mont Sugar-Loaf	25
Chaudière-Appalaches	Rivière Daaquam	17
Chaudière-Appalaches	Massif du Sud	22
Chaudière-Appalaches	Seigneurie Joly	22
Lanaudière	Réserve de biodiversité projetée Lac-Némiscachingue nord (agrandissement)	41
Lanaudière	Raimbault-Piton	42
Lanaudière	Sept-Chutes	9
Lanaudière	Basilière-Kaël	27
Lanaudière	Secteur Collin	12
Lanaudière	Lac-Troyes	83
Lanaudière et Laurentides	Réserve aquatique projetée Haute-Rouge (agrandissement)	10
Lanaudière et Laurentides	Réserve de biodiversité projetée Lac-Némiscachingue ouest (agrandissement)	130

Laurentides	Réserve de biodiversité projetée Montagne-du-Diable (agrandissement)	11
Laurentides	Réserve de biodiversité projetée Lac-Montjoie (agrandissement)	30
Laurentides	Tourbière Notawissi	196

QUESTION PARTICULIÈRE N°102
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer quelles sommes ont été allouées depuis 5 ans et prévues en 2021-2022 pour répondre aux préoccupations du Commissaire au développement durable qui jugeait insatisfaisants les efforts gouvernementaux en matière d'adoption des Orientations en matière de diversité biologique.

Aucune somme n'a été allouée à la mise en œuvre des Orientations en matière de diversité biologiques (OGDB) depuis 2013. Les Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique sont arrivées à échéance fin 2020. Pour 2021-2022, aucune somme n'est prévue.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 103
3E GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer les montants alloués en 2020-2021 pour:

a) La mise en œuvre des plans de rétablissement des espèces menacées ou vulnérables;
b) Les rencontres et le travail des équipes de rétablissement existantes. Fournir les dates de rencontre.

En 2020-2021, un montant de 28 000 $ a été alloué pour la mise en œuvre de diverses actions de rétablissement des espèces floristiques menacées ou vulnérables. Des inventaires ont été menés afin de mettre à jour les données sur la démographie, les menaces et les actions de conservation concernant une vingtaine d'occurrences de deux plantes menacées au Québec : le ginseng à cinq folioles et l'aristide à rameaux basilaires, qui sont aussi des espèces en péril au Canada. Le suivi entrepris d'une vingtaine d'autres occurrences d'espèces floristiques menacées s'est poursuivi dans le Haut-Richelieu. Un rapport sur la culture du ginseng à cinq folioles a été produit afin de mieux évaluer la menace que représente cette activité pour le maintien de l'intégrité génétique des populations sauvages du Québec.

En 2020-20201, en raison du contexte de la pandémie, il n'y a eu aucune rencontre des groupes de mise en œuvre du rétablissement.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 104
3E GROUPE D'OPPOSITION

Mesures prises par le ministère en 2020-2021 pour tenir compte des milieux humides et hydriques lors des différentes étapes de planification du développement et de l'aménagement du territoire dans le but d'assurer leur conservation et leur gestion durable.

Le Plan économique du Québec 2018-2019 présenté en mars 2018 a attribué une somme de 16,2 M$ pour soutenir les MRC dans leurs efforts de protection des milieux humides et hydriques. Cette enveloppe servira sur 5 ans à appuyer les MRC dans l'élaboration de leur premier plan régional des milieux humides et hydriques tel que le prévoit la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH). Cet appui se concrétise ainsi par un soutien financier aux MRC et par le développement de la connaissance sur les milieux humides et hydriques.

Soutien financier
Le gouvernement du Québec octroie 8,5 M$ aux municipalités régionales de comté (MRC) pour l'élaboration de leur premier plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Ce soutien financier a été annoncé le 26 février 2019 par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, dans le cadre du Forum sur les plans régionaux des milieux humides et hydriques tenu à Québec. Le Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques met une somme de 83 300 $ à la disposition de chacune des 87 MRC et des 14 villes et agglomérations qui assument les responsabilités d'une MRC.

Le PRMHH constitue un outil de planification des actions de conservation des milieux humides et hydriques sur le territoire d'une MRC. Il détermine les actions à mettre de l'avant afin de pérenniser les différents bénéfices qu'ils rendent à la collectivité. Il contribuera à l'atteinte du principe d'aucune perte nette de ces milieux sensibles au Québec, introduit par la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques adoptée en juin 2017.

Toutes les demandes des MRC ont été reçues et acceptées. Leur traitement se poursuit.

Acquisition de connaissance
Cet appui se manifeste également par l'acquisition de nouvelles connaissances cartographiques. Le Ministère a entamé des démarches pour préparer des outils d'accompagnement qui seront nécessaires aux MRC pour élaborer les plans régionaux.

Ces produits cartographiques permettent de tenir compte de ces milieux naturels lors de la planification du développement et de l'aménagement du territoire. Ils visent à fournir des outils pour travailler en amont du développement afin de minimiser les conflits d'usage entre le développement du territoire et la conservation des milieux naturels.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 105
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

État de situation au 31 mars 2021, des milieux humides et hydriques au Québec. Indiquer l'évolution des superficies, et ce, depuis 2006. Indiquer :

a. la région administrative;

b. l'objet du document délivré;

c. le nom du demandeur;

d. la date de réception;

e. la date de délivrance;

f. le numéro du document;

g. la perte autorisée de milieu humide ou hydrique (en ha);

h. la description de la mesure de compensation;

i. la superficie totale de la compensation en milieux humides ou hydriques sur le site même (en ha);

j. la superficie totale de la compensation en milieux humides ou hydriques sur un site adjacent (en ha);

k. la superficie totale de la compensation en milieux humides ou hydriques ailleurs (en ha).

Veuillez vous référer à la réponse de la question 88 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 106
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

État de situation, au 31 mars 2021, sur le suivi des dossiers du ministère pour déterminer les superficies par type de mesures de compensation associées aux dossiers.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 89 de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 107
3E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir une ventilation des sommes engagées en 2020-2021 pour la Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre.

Veuillez-vous référer à la réponse de la question 90 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N°108
3E GROUPE D'OPPOSITION

État de situation, au 31 mars 2021, de la mise en œuvre des Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGBD), notamment :

a. **L'élaboration d'outils économiques favorables au maintien de la diversité biologique;**
b. **La protection des espèces menacées ou vulnérables et de leurs habitats;**
c. **La prise en compte de la diversité biologique par les entreprises;**
d. **La protection des écosystèmes afin de maintenir la production des services écologiques essentiels;**
e. **La restauration et l'aménagement des écosystèmes pour optimiser les services écologiques rendus;**
f. **L'acquisition de connaissances pour soutenir une prise de décision éclairée;**
g. **La sensibilisation, l'information et l'éducation relatives à l'importance de conserver la diversité biologique et à la valeur des services écologiques.**

Les orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGDB) ont été adoptées en 2013. Les sept orientations proposées, qui s'articulent autour de trois enjeux, reflètent chacune des dimensions du développement durable (environnementale, économique et sociale) et visent la prise en compte de la biodiversité lors de la planification et de la mise en œuvre des actions du gouvernement du Québec. Les OGDB sont également des lignes directrices pour la prise en compte de certains principes de la *Loi sur le développement durable*, notamment ceux sur la préservation de la biodiversité, le respect de la capacité de support des écosystèmes et l'internalisation des coûts.

Les OGDB répondent aux engagements internationaux du gouvernement du Québec à l'égard de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et constituent un premier geste concret afin d'atteindre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, prévus au Plan stratégique 2011-2020 de la CDB. En effet, les OGDB offrent un cadre flexible pour agir dans l'ensemble des champs d'action prévus aux Objectifs d'Aichi. Elles permettent également au Québec de consolider son rôle de leader à l'échelle canadienne en matière de diversité biologique dans le cadre de ses compétences constitutionnelles.

La mise en œuvre des OGDB relève de chacun des ministères et organismes (MO). Chaque MO concerné est responsable, selon ses champs de compétences, ses échéanciers et ses ressources, des activités qu'il entend mener pour mettre en œuvre les OGDB. Ces derniers doivent se doter de cibles et d'indicateurs ainsi que réaliser une reddition de comptes appropriée, idéalement dans les rapports annuels de gestion.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) exerce un rôle-conseil auprès des MO dans la prise en compte des OGDB et des principes de développement durable. À l'instar d'autres ministères, le MELCC réalise des actions diverses en lien avec les orientations gouvernementales et sa mission, notamment en ce qui concerne la sauvegarde des espèces floristiques menacées ou vulnérables, la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées, la protection des milieux humides, l'acquisition de connaissances et la valorisation des connaissances écologiques dans la prise de décision, etc. Le MELCC fait état de sa prise en compte des OGDB dans divers documents de planification stratégique, dont son plan d'action de développement durable pour la période 2015-2020. Le MELCC dressera un bilan global de la mise en œuvre des OGDB d'ici l'été 2021.

La mise en place d'un Comité directeur sur la diversité biologique (CDDB) constitue l'élément central pour assurer une concertation interministérielle adéquate. Un groupe de travail relevant du CDDB prépare un bilan de la contribution du Québec aux Objectifs d'Aichi et, par le fait même, de la mise en œuvre des OGDB. Ce bilan, attendu d'ici l'été 2021, sera l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis et les éventuelles pistes de réflexion, afin de contribuer de façon informée à l'élaboration du prochain Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui devrait être adopté en Chine en octobre 2021.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 109
3E GROUPE D'OPPOSITION

État de situation, au 31 mars 2021, sur les travaux du Comité directeur interministériel sur la diversité biologique, mandaté pour produire un portrait des actions en cours au regard des Objectifs d'Aichi, ainsi que sur les travaux des autres comités en soutien aux OGDB. Fournir les résultats obtenus par les réunions des différents comités.

Dès 1992, le Québec s'engageait, par décret, à adhérer aux principes et aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB), à s'y déclarer lié et à mettre la Convention en œuvre sur son territoire en tenant compte de ses compétences, de ses politiques et programmes et ce, conformément à ses propres priorités et échéanciers.

L'adoption des Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGDB), en juin 2013, représentait une première réponse du Québec aux Objectifs d'Aichi contenus au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la CDB. Ces orientations, arrivées à échéance fin 2020, visaient la prise en compte de la biodiversité dans la planification et la mise en œuvre de l'action gouvernementale et concernaient plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec.

Les sept orientations gouvernementales retenues s'articulaient autour de trois enjeux correspondant aux différents volets du développement durable et elles offraient un pendant aux vingt (20) Objectifs d'Aichi en permettant d'agir sur l'ensemble des problématiques ciblées.

Un groupe de travail interministériel a été mandaté pour produire un bilan des actions gouvernementales répondant aux Objectifs d'Aichi, identifier d'éventuelles lacunes et proposer, le cas échéant, des actions complémentaires à mettre en place afin que le Québec contribue efficacement à la mise en œuvre du prochain Cadre mondial sur la biodiversité pour l'après-2020, qui est en cours d'élaboration et sera adopté en Chine en octobre 202a après un report d'un an en raison de la pandémie.

Une première consultation gouvernementale avait eu lieu en 2015 ainsi qu'un exercice de concordance entre les OGDB et les Objectifs d'Aichi. Une deuxième consultation gouvernementale, réalisée en 2019-2020, a permis de compléter l'analyse qui sera présentée dans un bilan final en cours de rédaction et dont la sortie est attendue d'ici l'été 2021.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 110
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Ventilation de toutes les aires protégées créées pour atteindre les engagements internationaux de la Convention sur la diversité biologique :

a) Nom de l'aire protégée créée en 2020-2021;

b) Désignation;

c) Superficie ajoutée en km2;

d) Superficie en pourcentage du territoire.

Veuillez-vous référer à la réponse de la question 92 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 111
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Ventilation de toutes les aires protégées en cours de désignation pour atteindre les engagements internationaux de la Convention sur la diversité biologique :

a) Nom de l'aire protégée en cours d'élaboration en 2020-2021;

b) Désignation;

c) Superficie envisagée en km2;

d) Superficie envisagée en pourcentage du territoire;

e) État d'avancement;

f) Date de la prochaine étape;

g) Description de la prochaine étape.

Veuillez-vous référer à la réponse de la question 92 des questions particulières de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 112
3^{E} GROUPE D'OPPOSITION

État d'avancement, au 31 mars 2021, de la désignation d'une aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine. Prévisions des démarches pour 2021-2022 (consultations prévues, échéanciers, rapports attendus). Fournir :

a. **La liste des recommandations actuellement à l'étude par le MELCC et Parcs Canada;**
b. **Le budget prévu en 2021-2022 pour la phase 2 de l'étude;**
c. **Le projet d'accord discuté au sein du Groupe de travail fédéral-provincial sur les aires marines protégées.**

Depuis 2011, plusieurs études ont été réalisées par l'Université du Québec à Rimouski, la firme Cultura et Pêches et Océans Canada pour caractériser, d'un point de vue écologique, économique, social et culturel, le milieu marin des Îles-de-la-Madeleine et évaluer le potentiel de création d'une éventuelle aire marine protégée. Les différents rapports détaillés ont été mis en ligne sur le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en janvier 2015 à l'adresse suivante :

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aire-marine/iles-de-la-madeleine/index.htm

Le 27 juin 2019, les gouvernements du Québec et du Canada ont émis un communiqué annonçant le lancement d'une étude pour évaluer la faisabilité d'établir une aire marine protégée autour des Îles-de-la-Madeleine.

Une première rencontre du comité consultatif visant à réaliser une étude de faisabilité pour une aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine a eu lieu le 16 décembre 2019 à Cap-aux-Meules. Une seconde rencontre s'est tenue le 5 mars 2020.

La démarche amorcée en 2020 consistait à compléter l'étude de faisabilité en collaboration avec Parcs Canada et les intervenants concernés de la communauté maritime en vue d'établir une aire marine protégée sur ce territoire, se poursuivra en 2021.

Le plan économique du Québec 2018-2019 a doté le MELCC d'une somme additionnelle de 150 k$ par année sur une période de 5 ans pour la création d'aires marines protégées dont fait partie ce projet aux Îles-de-la-Madeleine. Il est à noter que Parcs Canada dispose également de sommes afin de répondre au besoin financier qui sera identifié.

Aucun projet d'accord n'est actuellement en discussion entre le gouvernement du Canada et du Québec.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 113
3^{E} GROUPE D'OPPOSITION

État de situation, au 31 mars 2021, de la désignation d'une aire marine protégée dans l'estuaire du Saint-Laurent. Fournir :

a. **L'état d'avancement du projet d'entente-cadre;**
b. **La date de la prochaine étape.**

Plusieurs ministères du Québec et du fédéral ont œuvré, au sein du Groupe bilatéral sur les aires marines protégées Canada-Québec (GBAMP), au développement d'une entente de collaboration entre les deux gouvernements afin de favoriser la désignation de futures aires marines protégées au Québec. L'entente est entrée en vigueur le 19 mars 2018.

En parallèle, le GBAMP a constitué un groupe de travail en vue d'identifier les aires marines protégées (AMP) potentielles dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent. Le rapport du groupe de travail a été remis au GBAMP en juin 2018.

Des séances d'information publiques ont eu lieu en juin 2019 sur les territoires d'intérêt identifiés pour une possible aire marine protégée dans l'estuaire.

Le 13 décembre 2020, le Québec a annoncé la création de réserves de territoires aux fins d'aires protégées dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent afin de protéger plusieurs zones d'intérêt écologique de certains usages dans ses propres champs de compétences.

Les gouvernements du Canada et du Québec poursuivent leurs travaux sur les mesures de conservation à déployer dans l'estuaire avant d'entreprendre les phases de concertation et de consultation.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 114
3^{E} GROUPE D'OPPOSITION

État de situation, au 31 mars 2021, de la désignation d'une aire marine protégée au Banc des Américains. Fournir :

a. **L'état d'avancement du projet d'entente-cadre;**
b. **La date de la prochaine étape.**

Le Québec compte trois aires marines protégées (AMP) : le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent créé en 1998, la réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure en 2010 et la réserve aquatique projetée de Manicouagan désignée en 2013. Ces trois AMP couvrent environ 1,3 % de la superficie marine du Québec.

Plusieurs ministères du Québec et du Canada ont œuvré, au sein du Groupe bilatéral sur les aires marines protégées (GBAMP), au développement d'une entente de collaboration entre les deux gouvernements afin de favoriser la désignation de futures aires marines protégées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. L'entente est entrée en vigueur le 19 mars 2018.

En parallèle, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Pêches et Océans Canada collaborent au développement d'un projet conjoint d'aire marine protégée au banc des Américains (en Gaspésie), en partenariat avec plusieurs ministères, dont le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Un accord intergouvernemental a été signé et est entré en vigueur le 4 mars 2019.

Le Canada a créé une zone de protection marine au banc des Américains.

Le 13 décembre 2020, le Québec a annoncé à la création de réserves de territoires aux fins d'aires protégées (RTFAP) dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent dans l'attente d'un statut légal d'AMP, dont la RTFAP du Banc-des-Américains. Le Québec va attribuer un statut de réserve aquatique projetée afin de concrétiser la protection légale de ce territoire. À terme, l'AMP du Banc-des-Américains d'une superficie de 1 000 km^{2} se verra octroyer le statut permanent de réserve marine.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 115
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2020-2021 par le ministère et ses organismes. Via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Ventiler par projet et indiquer pour chacun:

a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée;

b. la description du projet;

c. la date de versement de l'aide financière accordée;

d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme);

e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple: XX$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial);

f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autre cobénéfices.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 55 des renseignements généraux.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 116
3E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir toutes les analyses et évaluations portant sur les différents programmes et actions du PACC 2013-2020, au 31 mars 2021.

Le Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 s'est terminé le 31 mars 2021. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques s'acquittera de son obligation de reddition de comptes en publiant à l'automne 2021 un bilan annuel du PACC 2013-2020. Cette édition unique compilera trois bilans distincts pour les années financières 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 117
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2020-2021 par le ministère et ses organismes, par le biais du Fonds d'électrification et de changements climatiques, dans le cadre de la mise en œuvre du PEV 2030. Ventiler par projet et indiquer pour chacun:

a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée;

b. la description du projet;

c. la date de versement de l'aide financière accordée;

d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme);

e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple: XX$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial);

f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autre cobénéfices.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 55 des renseignements généraux.

Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du PEV 2030, fournir la ventilation suivante :

a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2021 – base annuelle (en Mt CO2);
b. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;
c. la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de CO2);
d. les investissements totaux des projets (en millions $);
e. les aides financières totales du ministère (en millions $);
f. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en $/tonne);
g. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

Veuillez vous référer à la réponse à la question 97 des renseignements généraux.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 119
3e GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si des ETC et des sommes sont actuellement déployés par le ministère pour produire des scénarios de trajectoire des émissions de gaz à effet de serre (GES), d'ici 2025 et d'ici 2030. Si oui, préciser les bénéficiaires des contrats.

Deux initiatives sont en cours, afin d'établir des scénarios de trajectoire des émissions de GES.

D'abord, un mandat a été confié, en 2017, par appel d'offres public au consultant *Dunsky Expertise en énergie,* qui travaille en collaboration avec *Esmia Consultants*, pour développer des trajectoires de réduction d'émissions de GES, d'ici 2030 et 2050. Cette étude visait à présenter les résultats d'un modèle de simulation qui considère l'ensemble des solutions technologiques et autres, connues ou prévisibles en 2018, afin d'atteindre la cible de 2030 et l'objectif de 2050, au plus bas coût et à l'intérieur de contraintes qui lui ont été imposées. Des scénarios alternatifs ont également été modélisés, afin de tester la sensibilité des résultats de la modélisation précédente face à différents facteurs tels que les projections de la demande, les risques technologiques ou les contraintes d'acceptabilité sociale. Un premier rapport a été rendu public, en juin 2019. Les sommes pour réaliser ce premier rapport se sont élevées à 201 914 $ et ont exigé l'apport d'environ ½ ETC du ministère pour le suivi.

Toujours dans le cadre de ce mandat, un deuxième et dernier livrable est en cours de réalisation par les consultants pour documenter les solutions permettant l'atteinte de la carboneutralité, en 2050. Ce livrable inclut également une mise à jour des hypothèses et des solutions pour la cible de 2030. Une somme de 168 176 $ et 1/3 d'ETC lui sont dédiés. Ces travaux devraient être réalisés d'ici juin 2021.

En parallèle de ce mandat, le gouvernement a aussi entrepris, en 2019, une autre initiative visant cette fois à développer son expertise en la matière par le développement de son propre modèle, soit le projet SEQUENCE. Ce projet, mené en collaboration avec le ministère des Finances (MFQ), permet de développer la capacité interne du gouvernement à réaliser ce type d'évaluation par lui-même. Les travaux réalisés sur le modèle développé permettent déjà d'établir des trajectoires de réduction des émissions de GES, à l'horizon 2030, et éventuellement sur le moyen et long terme, ainsi que d'évaluer les impacts de mesures en changements climatiques telles que le Plan de mise en œuvre 2021-2026 du Plan pour une économie verte 2030, par exemple. Ces travaux font appel à l'expertise de plus d'une dizaine de personnes au sein du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et nécessitent globalement 2,5 ETC. Tel que mentionné précédemment, ces travaux se font conjointement avec le MFQ où plusieurs ETC sont également mis à contribution.

Indiquer l'état d'avancement des travaux d'implantation de nouveaux protocoles de crédits compensatoires pour l'Ontario et le Québec, en précisant à quelle étape le ministère en est rendu :

a. **recherche et revue détaillée de protocoles existants;**
b. **recommandations sur le protocole retenu pour l'adaptation;**
c. **préparation et rédaction d'un projet de protocole adapté;**
d. **possibilité pour les parties prenantes et le public de fournir des commentaires lors des différentes étapes du projet;**
e. **préparation d'un projet final de chaque protocole et leur remise au Québec et à l'Ontario pour leur considération finale, par le biais de leur processus de modification réglementaire;**
f. **processus réglementaire avec période de consultations publiques.**

Vérifier cet état d'avancement en fonction de chaque protocole projeté par le ministère :

i. **Réduction des émissions de N_2O imputables à la gestion des engrais agricoles;**
ii. **Réduction des émissions imputables au bétail;**
iii. **Digestion des déchets organiques;**
iv. **Gestion des déchets organiques;**
v. **Séquestration du carbone en milieu forestier;**
vi. **Boisement;**
vii. **Forêts urbaines;**
viii. **Préservation des prairies indigènes;**
ix. **Stockage du carbone dans les cultures;**
x. **Conversion des systèmes de réfrigération.**

Indiquer :

1. **le total des crédits délivrés (t eq. CO_2) des projets de crédits compensatoires en date du 31 mars 2021;**
2. **le total des projets de crédits compensatoires (t eq. CO_2) en date du 31 mars 2021.**

En septembre 2015, une entente a été conclue entre le Québec et l'Ontario pour un projet conjoint d'adaptation de plusieurs protocoles de crédits compensatoires. À cette entente figuraient treize sujets potentiels de protocoles. Or, avec le retrait de l'Ontario en 2018 du marché du carbone du Québec et de la Californie, l'Ontario a aussi mis fin au projet conjoint des protocoles.

Avant la fin du projet, le consultant avait livré trois projets finaux de protocoles en version technique, correspondant à trois protocoles en vigueur au Québec ainsi qu'une version technique avancée sur un quatrième protocole portant sur la conversion des systèmes de réfrigération. Les travaux réalisés ont permis d'identifier des améliorations qui pourront être apportées aux protocoles québécois. De plus, les travaux sur le protocole portant sur les systèmes de réfrigération pourront être poursuivis.

Depuis ce temps, et utilisant les travaux réalisés dans le projet conjoint avec l'Ontario, le Québec a poursuivi le développement de protocoles de crédits compensatoires selon ses besoins spécifiques et tenant compte du potentiel de réduction d'émissions au Québec.

Par ailleurs, en date du 10 mars 2021, 16 projets de crédits compensatoires avaient été enregistrés, et un total de 937 693 crédits compensatoires avait été délivré par le gouvernement du Québec.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 121
3^{E} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir tous documents, notes ou estimations de la quantité de droits d'émission qui devront être achetés hors Québec d'ici 2030 dans le cadre du SPEDE.

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 122
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

État d'avancement, au 31 mars 2021, du projet de politique québécoise de l'air.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 96 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 123
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Ventiler, en date du 31 mars 2021, en fonction de la ventilation de l'article 15.4.40 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les sommes annuelles portées aux crédits du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 97 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 124
3e GROUPE D'OPPOSITION

Indiquer si le Ministère a reçu les trois rapports de reddition de compte pour les trois premiers projets de biométhanisation en marche : Ville de Saint-Hyacinthe, municipalité régionale de comté (MRC) du Rocher-Percé et Ville de Rimouski.

L'objectif principal du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) est de réduire la quantité de matières organiques destinée à l'élimination afin de favoriser la réalisation des objectifs environnementaux prévus dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et dans la Stratégie de valorisation de la matière organique.

Le PTMOBC permet également de réduire les émissions québécoises de gaz à effet de serre (GES) afin de contribuer aux objectifs québécois en matière de lutte contre les changements climatiques.

À ce jour, dix-neuf projets ont été, dont onze projets sont actuellement en exploitation. Ils évoluent à des rythmes différents et ne sont pas de même envergure. Ces onze projets ont atteint l'étape où ils doivent soumettre la reddition de comptes annuelle permettant de démontrer l'atteinte des objectifs auxquels ils se sont engagés, soit :

- Ville de Saint-Hyacinthe, biométhanisation;
- MRC du Rocher-Percé, compostage;
- Ville de Rimouski, compostage;
- Multitech Environnement, compostage;
- Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, compostage;
- Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook, compostage;
- Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SEMER), biométhanisation.
- Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud de Montréal (SEMEC), biométhanisation;
- Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM), compostage;
- MRC de l'Abitibi, compostage;
- Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), compostage.

Les rapports pour l'année 2019 n'ont pas encore été reçus. En ce qui concerne la reddition de comptes des réductions des émissions de GES, le Ministère a reçu six rapports complets et un préliminaire et est toujours en attente pour un demandeur à ce sujet. Ils étaient exigibles pour le 31 mars 2020, mais le MELCC fait preuve de tolérance à l'égard des exigences administratives des demandeurs du PTMOBC dans le contexte de la COVID-19. Les rapports pour l'année 2020 sont attendus pour le 31 mars 2021.

Le cadre normatif prévoit un délai de cinq années pour que les demandeurs atteignent les objectifs environnementaux du Programme. Les projets de Saint-Hyacinthe (phase 1), de la MRC du Rocher-Percé et de la Ville de Rimouski ont effectué leurs cinq années complètes d'exploitation.

Ventilation des LET en activité au 31 mars 2021, en fonction :

a) des émissions de GES de chaque LET (à jour);

b) de la contribution d'émissions de GES pour chaque LET par rapport au bilan total des émissions de GES du Québec.

---

a) des émissions de GES de chaque LET (à jour)
Voir annexe
b) de la contribution d'émissions de GES pour chaque LET par rapport au bilan total des émissions de GES du Québec

Contribution des émissions de gaz à effet de serre (GES) des lieux d'enfouissement technique (LET) en 2018 dans l'inventaire québécois des émissions de GES 1990-2018 :
L'inventaire 1990-2018 se base sur les Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, comme le requiert la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans la version révisée de ses directives pour la notification des inventaires, entérinée lors de la Conférence des Parties tenue à Varsovie en 2013.

Ainsi, les valeurs actualisées de potentiel de réchauffement planétaire (PRP) sont utilisées par les gouvernements dans la préparation de l'inventaire 2018 pour normaliser les émissions de tous les GES par rapport au gaz de référence, le CO_2. Puisque ces PRP ne sont pas les mêmes que ceux utilisés par les entreprises pour la déclaration en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, le ministère a utilisé les données déclarées par contaminants (CO_2, CH_4 et N_2O) en tonnes, pour quantifier, à l'aide des nouveaux PRP, la contribution de chaque LET au total des émissions du sous-secteur de l'enfouissement des déchets dont les émissions sont égales à 4 128 094 tonnes en équivalent CO_2, soit 4,5 % des émissions totales en 2018. Les émissions de CO_2 provenant de la biomasse (combustion et fermentation) ne sont pas comptabilisées dans l'inventaire québécois conformément aux normes internationales et n'ont donc pas été utilisées pour quantifier la contribution de chaque LET.

Lieux d'enfouissement technique (LET)	Contribution de chaque LET aux émissions de GES du sous-secteur de l'enfouissement des déchets solides en 2018
LET/Armagh	0,7 %
LET/Champlain	1,2 %
LET/Cowansville	1,6 %
LET/Drummondville	2,8 %
LET/Frampton	0,4 %
LET/Hébertville-Station	0,4 %
LET/Lachute	6,0 %
LET/L'Ascension-de-notre-Seigneur	N/A
LET/Montréal	0,4 %
LET/Neuville	0,9 %
LET/Pierrefonds	2,2 %
LET/Ragueneau	0,5 %
LET/Rimouski	1,0 %
LET/Saguenay	1,6 %
LET/St-Côme-Linière	0,9 %
LET/Ste-Cécile-de-Milton	1,5 %
LET/Ste-Sophie	1,9 %
LET/St-Étienne-des-Grés	3,7 %
LET/St-Flavien	0,4 %
LET/St-Joachim	0,5 %
LET/St-Lambert-de-Lauzon	0,6 %
LET/St-Thomas	0,1 %
LET/Val-d'Or	0,3 %

Annexe : Émissions de GES déclarées par les lieux d'enfouissement technique (LET) en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère pour les années 2012 à 2019

Lieux d'enfouissement technique (LET)	GES 2012 (t éq. CO_2)[1]		GES 2013 (t éq. CO_2)[1]		GES 2014 (t éq. CO_2)[1]		GES 2015 (t éq. CO_2)[1]		GES 2016 (t éq. CO_2)[1]		GES 2017 (t éq. CO_2)[1]		GES 2018 (t éq. CO_2)[1]		GES 2019 (t éq. CO_2)[1]	
	Incluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Excluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Incluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Excluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Incluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Excluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Incluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Excluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Incluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Excluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Incluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Excluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Incluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Excluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Incluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Excluant le CO_2 attribuable à la biomasse
LET/Armagh	32 333	28 419	28 580	23 731	29 314	24 494	29 405	24 021	30 043	24 731	30 145	24 878	25 590	20 525	23 947	19 594
LET/Champlain	67 599	59 573	68 532	60 328	53 618	44 993	52 812	41 638	50 838	42 802	50 017	39 695	46 383	35 470	61 406	49 031
LET/Cowansville	75 086	60 200	74 674	59 176	82 761	62 878	88 141	67 441	95 449	74 054	64 245	43 846	76 925	50 582	56 453	36 980
LET/Drummondville	283 355	59 243	271 965	41 411	239 670	36 768	207 252	25 267	153 864	16 494	254 229	123 612	208 648	86 228	219 010	116 879
LET/Frampton	20 279	17 950	21 424	18 963	23 204	20 538	24 322	21 527	25 332	22 420	30 465	25 372	19 738	12 587	21 025	13 827
LET/Hébertville-Station	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 900	13 212	14 367	12 226	9 825	4 753
LET/Lachute	192 239	152 639	249 606	223 941	256 177	227 398	228 974	200 179	267 096	234 625	259 619	232 730	204 926	183 897	200 138	183 943
LET/L'Ascension-de-notre-Seigneur	16 971	15 030	20 790	18 412	8 689	7 464	760	492	3 525	3 112	3 348	2 961	0	0	0	0
LET/Montréal	28 205	23 083	27 230	21 614	102 090	33 330	81 605	25 150	77 842	16 684	55 938	14 032	22 617	13 545	20 589	12 439
LET/Neuville	47 163	41 355	48 303	41 894	46 268	39 309	47 716	39 987	45 032	37 010	43 168	36 554	34 883	26 570	43 938	36 525
LET/Pierrefonds	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 888	70 652	80 047	68 160	101 805	83 399
LET/Ragueneau	0	0	20 234	17 923	22 720	20 121	25 195	22 314	27 234	24 122	28 079	24 871	21 267	16 768	23 774	17 711
LET/Rimouski	44 845	39 669	46 236	40 918	46 630	40 987	47 820	41 382	50 061	43 559	47 709	40 565	35 493	29 201	36 241	29 613
LET/Saguenay	78 860	69 836	82 810	72 875	83 475	72 193	77 524	62 224	75 839	59 147	71 904	54 645	64 200	48 047	62 196	47 083
LET/St-Côme-Linière	40 263	35 445	39 570	34 805	39 802	35 188	31 739	28 627	31 787	28 551	31 303	28 695	30 847	28 164	30 020	27 417
LET/Ste-Cécile-de-Milton	90 762	79 195	51 446	45 330	50 897	46 717	56 310	48 573	55 078	43 956	78 587	62 295	65 201	47 143	67 480	50 813
LET/Ste-Sophie	135 888	32 336	136 280	28 856	200 117	59 107	189 911	59 895	115 455	46 892	168 597	89 356	149 540	60 074	151 370	47 247
LET/St-Étienne-des-Grés	98 959	65 313	105 819	70 409	127 173	91 555	148 759	113 767	157 797	122 707	103 203	57 707	158 571	112 663	141 744	91 457
LET/St-Flavien	24 048	21 290	24 287	21 489	24 707	21 868	25 069	22 188	21 478	17 854	15 019	11 676	15 472	12 110	15 007	11 688
LET/St-Joachim	11 307	9 469	12 328	10 903	13 742	12 154	15 583	13 782	28 041	24 801	34 956	31 500	15 921	13 902	16 169	14 120
LET/St-Lambert-de-Lauzon	28 419	14 030	28 101	14 022	31 851	18 238	35 721	21 379	36 109	21 162	36 765	20 337	36 151	19 961	38 112	20 668
LET/St-Thomas	93 894	81 528	64 945	56 900	69 975	62 453	123 492	110 676	4 660	1 699	17 896	13 115	7 072	4 761	20 426	17 011
LET/Val-d'Or	0	0	0	0	0	0	12 746	12 746	22 123	19 718	17 435	13 884	12 876	8 036	10 438	5 569
Total LET	1 410 475	905 603	1 423 160	923 900	1 552 880	977 753	1 550 856	1 003 255	1 374 683	926 100	1 542 415	1 076 190	1 346 735	910 620	1 371 113	937 767

[1]Le seuil de déclaration est de 10 000 tonnes en équivalent CO_2 en incluant le CO_2 attribuable à la combustion ou à la fermentation de la biomasse.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 126
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Ventilation des LES en activité au 31 mars 2021, en fonction :

a) des émissions de GES de chaque LES (à jour);

b) de la contribution d'émissions de GES pour chaque LES par rapport au bilan total des émissions de GES du Québec.

---

a) des émissions de GES de chaque LES (à jour)

Voir annexe

b) de la contribution d'émissions de GES pour chaque LES par rapport au bilan total des émissions de GES du Québec

Contribution des émissions de gaz à effet de serre (GES) des lieux d'enfouissement sanitaire (LES) en 2018 dans l'inventaire québécois des émissions de GES 1990-2018 :

L'inventaire 1990-2018 se base sur les Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, comme le requiert la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans la version révisée de ses directives pour la notification des inventaires, entérinée lors de la Conférence des Parties tenue à Varsovie en 2013.

Ainsi, les valeurs actualisées de potentiel de réchauffement planétaire (PRP) sont utilisées par les gouvernements dans la préparation de l'inventaire 2018 pour normaliser les émissions de tous les GES par rapport au gaz de référence, le CO_2. Puisque ces PRP ne sont pas les mêmes que ceux utilisés par les entreprises pour la déclaration en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, le ministère a utilisé les données déclarées par contaminants (CO_2, CH_4 et N_2O) en tonnes, pour quantifier, à l'aide des nouveaux PRP, la contribution de chaque LES au total des émissions du sous-secteur de l'enfouissement des déchets dont les émissions sont égales à 3 653 620 tonnes en équivalent CO_2, soit 4,5 % des émissions totales en 2018. Les émissions de CO_2 provenant de la biomasse (combustion et fermentation) ne sont pas comptabilisées dans l'inventaire québécois conformément aux normes internationales et n'ont donc pas été utilisées pour quantifier la contribution de chaque LES.

Lieux d'enfouissement sanitaire (LES)	Contribution de chaque LES aux émissions de GES du sous-secteur de l'enfouissement des déchets solides en 2018
LES/Chibougamau	0,3 %
LES/Gatineau	0,8 %
LES/L'Ascension-de-Notre-Seigneur	0,3 %
LES/Magog	1,4 %
LES/Sherbrooke	1,6 %
LES/St-Tite-des-Caps	N/A
LES/Terrebonne	1,5 %

Annexe : Émissions de GES déclarées par les lieux d'enfouissement sanitaire (LES) en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère pour les années 2012 à 2019

Lieux d'enfouissement sanitaire (LES)	GES 2012 (t éq. CO_2)[1]		GES 2013 (t éq. CO_2)[1]		GES 2014 (t éq. CO_2)[1]		GES 2015 (t éq. CO_2)[1]		GES 2016 (t éq. CO_2)[1]		GES 2017 (t éq. CO_2)[1]		GES 2018 (t éq. CO_2)[1]		GES 2019 (t éq. CO_2)[1]	
	Incluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Excluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Incluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Excluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Incluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Excluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Incluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Excluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Incluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Excluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Incluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Excluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Incluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Excluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Incluant le CO_2 attribuable à la biomasse	Excluant le CO_2 attribuable à la biomasse
LES/Chibougamau	15 979	14 133	15 061	13 320	14 202	12 561	13 389	11 842	12 624	11 166	11 904	10 528	11 225	9 928	10 584	9 361
LES/Gatineau	37 588	34 217	35 075	31 860	33 851	30 828	34 482	30 419	31 396	28 159	29 547	26 521	28 240	25 581	26 717	24 204
LES/L'Ascension-de-Notre-Seigneur	28 171	25 549	14 518	13 167	14 362	12 698	14 933	13 706	15 676	14 382	13 692	12 593	9 023	7 871	19 113	12 328
LES/Magog	63 014	52 325	59 530	49 433	56 225	46 688	53 110	44 101	50 167	41 657	66 556	57 426	51 050	43 886	48 027	41 246
LES/Sherbrooke	58 744	39 610	59 662	42 338	62 528	47 423	62 064	48 205	62 738	50 394	59 873	48 302	58 650	48 090	56 937	47 230
LES/St-Tite-des-Caps	62 649	55 209	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LES/Terrebonne	545 549	226 772	579 984	292 348	427 892	233 107	115 645	71 750	92 913	67 284	107 245	81 448	68 154	47 701	52 481	34 663
Total LES	**811 694**	**447 815**	**763 830**	**442 466**	**609 060**	**383 305**	**293 623**	**220 023**	**265 514**	**213 042**	**288 817**	**236 818**	**226 342**	**183 057**	**213 859**	**169 032**

[1]Le seuil de déclaration est de 10 000 tonnes en équivalent CO_2 en incluant le CO_2 attribuable à la combustion ou à la fermentation de la biomasse.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 127
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir tous les documents ou notes relatifs au portrait global de la gestion des matières résiduelles au Québec, ventilé par région, incluant :

a) le taux de récupération et de réutilisation des matières, ventilé par matières;

b) la quantité de matériaux recyclables ou réutilisables qui finissent dans des sites d'enfouissement;

c) la quantité de déchets produits, par catégorie.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 128
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

État de situation, au 31 mars 2021, du bannissement de l'enfouissement papier/carton/bois. Spécifier l'échéancier d'adoption de révision du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles pour 2021-2022.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 99-1 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 129
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

État de situation au 31 mars 2021 des débouchés du verre au Québec.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 130
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

État de situation, au 31 mars 2021, de la mise en place d'une stratégie de modernisation des systèmes de récupération de contenants de boissons en fin de vie au Québec.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 131
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

État de situation, au 31 mars 2021, de la réduction du gaspillage alimentaire et de la stratégie gouvernementale en préparation. Inclure tout document du chantier de réflexion.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 21 des renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 132
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir la ventilation des compensations versées aux municipalités en 2020-2021.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 55 des renseignements généraux.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 133
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir, pour 2020-2021, le montant des frais de gestion et des autres dépenses liés au régime de compensation ainsi que ceux de Recyc-Québec.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 108 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 134
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Fournir l'évaluation du pourcentage de matières orphelines récupéré par les services municipaux et indiquer les démarches de Recyc-Québec et du ministère pour élargir le régime à d'autres matières orphelines.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 109 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 135
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

État de situation, au 31 mars 2021, de la mise en place d'un système de traçabilité des sols contaminés.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 110 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 136
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Liste des urgences environnementales qui ont nécessité l'intervention du ministère. Ventiler par type d'activité :

a. liste des cas;
b. date;
c. coûts cumulés de l'intervention pris en charge par l'État au 31 mars 2021;
d. montants réclamés aux fautifs pour 2020-2021;
e. articles de loi et/ou de règlement impliqués;
f. cas ayant nécessité l'intervention de la Santé publique.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 111 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 137
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Nombre des certificats d'autorisation délivrés par le ministère concernant l'exploration ou l'exploitation de pétrole conventionnel ou de pétrole non conventionnel, de gaz conventionnel et de gaz non conventionnel au Québec. Liste des entreprises ou des personnes à qui ils ont été délivrés. Ventilation par entreprise ou par personne et par région.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 112 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 138
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Nombre d'avis de non-conformité à la Loi sur la qualité de l'environnement émis par le ministère pour les travaux de recherche d'hydrocarbures depuis 2010. Ventiler par puits.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 124 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N°139
3e GROUPE D'OPPOSITION

État de situation, au 31 mars 2021, sur la mise en œuvre des avis et des recommandations du rapport du BAPE sur la filière uranifère par le comité interministériel en charge.

Le mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a débuté le 20 mai 2014 pour se terminer le 20 mai 2015, date à laquelle le BAPE a rendu son rapport au ministre. Le ministre a rendu public le rapport d'enquête et d'audience publique sur les enjeux de la filière uranifère au Québec le 17 juillet 2015. Il a alors annoncé qu'un comité interministériel serait mis en place afin d'analyser en profondeur les conclusions du rapport du BAPE.

Ce comité interministériel a été mis en place au cours de l'automne 2015. En plus d'évaluer les conclusions du rapport, son mandat était de formuler des recommandations au gouvernement du Québec sur le développement de la filière uranifère au Québec.

Le comité s'est réuni à trois reprises depuis sa création. Les constats et les avis de la Commission du BAPE ont été analysés dans chacun des ministères ou organismes membres du comité. Les travaux du comité interministériel sont terminés. Les outils disponibles dans les ministères participants ainsi que la législation en vigueur au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sont adéquats pour encadrer d'éventuels projets miniers uranifères.

QUESTION PARTICULIÈRE N^{O} 140
3^{e} GROUPE D'OPPOSITION

Pour chacune des cinq dernières années, indiquer le nombre de demandes d'accès à l'information transmises au cabinet ministériel pour approbation.

Aucune.

QUESTION PARTICULIÈRE N°78
3E GROUPE D'OPPOSITION
MAMH

Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir la ventilation suivante :

a) l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt CO_2)
b) le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2021 – base annuelle (en Mt CO_2)
c) le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; d) la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de CO_2)
e) les investissements totaux des projets (en millions $);
f) les aides financières totales du ministère (en millions $);
g) le coût moyen des projets sur la durée de vie (en $/tonne);
h) le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

Veuillez vous référer à la réponse à la question 59-MAMH de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N°79
3E GROUPE D'OPPOSITION
MAMH

Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2020-2021 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Ventiler par projet et indiquer pour chacun :

a) **le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée;**
b) **la description du projet;**
c) **la date de versement de l'aide financière accordée;**
d) **le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme);**
e) **les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial);**
f) **la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.**

Veuillez vous référer à la réponse 55 des renseignements généraux.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 86
3E GROUPE D'OPPOSITION
MAMH

L'état et la nature des démarches entreprises par le MAMH en vue de l'adoption du plan d'action sur les changements climatiques 2021-2028.

L'élaboration du PEV 2030 a donné lieu à une vaste consultation :

- D'août à octobre 2019, la tournée des ministres dans les 17 régions administratives;
- De juin à décembre 2019, les travaux de cinq groupes de travail de la société civile;
- D'août à octobre 2019, une consultation en ligne ouverte à l'ensemble de la population;
- D'octobre 2019 à février 2020, une consultation des Nations autochtones;
- En octobre 2019, une consultation du milieu municipal.

De plus, depuis juin 2019, des travaux interministériels, présidés par le MELCC, ont alimenté la réflexion du gouvernement et ont impliqué les organismes suivants : le ministère du Conseil exécutif, le ministère des Finances, le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère de l'Économie et de l'Innovation, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Transition énergétique Québec, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le ministère des Transports, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, le ministère du Tourisme, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Investissement Québec, Hydro-Québec, RECYC-QUÉBEC, la Régie du bâtiment du Québec, le Secrétariat à la jeunesse (ministère du Conseil exécutif), la Société du Plan Nord et la Société québécoise des infrastructures. Par ailleurs, le distributeur Énergir a été consulté concernant l'enjeu de la décarbonisation des bâtiments.

QUESTION PARTICULIÈRE N°47
3E GROUPE D'OPPOSITION
MEI

Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2020-2021 par le ministère et ses organismes, par le biais du Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Ventiler par projet et indiquer, pour chacun :

a) **le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée;**
b) **la description du projet;**
c) **la date de versement de l'aide financière accordée;**
d) **le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme);**
e) **les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial);**
f) **la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.**

Veuillez vous référer à la réponse à la question 55 des renseignements généraux.

QUESTION PARTICULIÈRE N°48
3E GROUPE D'OPPOSITION
MEI

Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir la ventilation suivante :

a) **l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt CO_2)**
b) **le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2021 – base annuelle (en Mt CO_2)**
c) **le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; d) la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de CO_2)**
d) **les investissements totaux des projets (en millions $);**
e) **les aides financières totales du ministère (en millions $);**
f) **le coût moyen des projets sur la durée de vie (en $/tonne);**
g) **le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.**

Veuillez vous référer à la réponse à la question 59-MAMH de l'opposition officielle.